Ensemble!

FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

VOLUME 17
ÉDITION 2019

Obtenir un prix d'excellence tout en frôlant le déclenchement d'une enquête du BEI, c'est possible!

Lire l'éditorial du président :

Les Prix Policiers du Québec permettent aussi de souligner des absurdités systémiques

Fraternité des policiers et policières de Montréal

Ensemble! – VOL. 17 / ÉD. 2019

Yves Francoeur, président

Mario Lanoie, vice-président à la Recherche et aux communications

Martin Desrochers, rédacteur en chef

Efficom Inc., conception graphique

EFFICOM INC

Éditeur
1591, rue Principale
Bureau 201
Sainte-Julie (Québec)
J3E 1W6
Tél. : 514 908-2626

Administration, directeur général
Marcel Forest, ADM.A.

Directeur vente publicitaire
André Labonté

Directrice infographie
Nancy Bossé

Directrice service à la clientèle
Nancy Thibeault

SOMMAIRE

2 Qui sommes-nous?

3 Le conseil de direction de la Fraternité

4 Les Prix Policiers du Québec permettent aussi de souligner des absurdités systémiques

5 Flash judiciaire

6 Section Activités sociales

10 Des héros de l'ombre mis en lumière lors du 21e Gala des Prix Policiers du Québec

14 L'avenir du travail policier

16 Profil synthèse des faits et des statistiques touchant l'alcool et les drogues au volant

18 Section Rétro

19 Section Musée de la police

32 Coopérative de consommation des policiers et policières de Montréal

33 Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal

34 L'Association des policiers et policières retraités de Montréal

36 Caisse Desjardins des policiers et policières

Fraternité des policiers et policières de Montréal

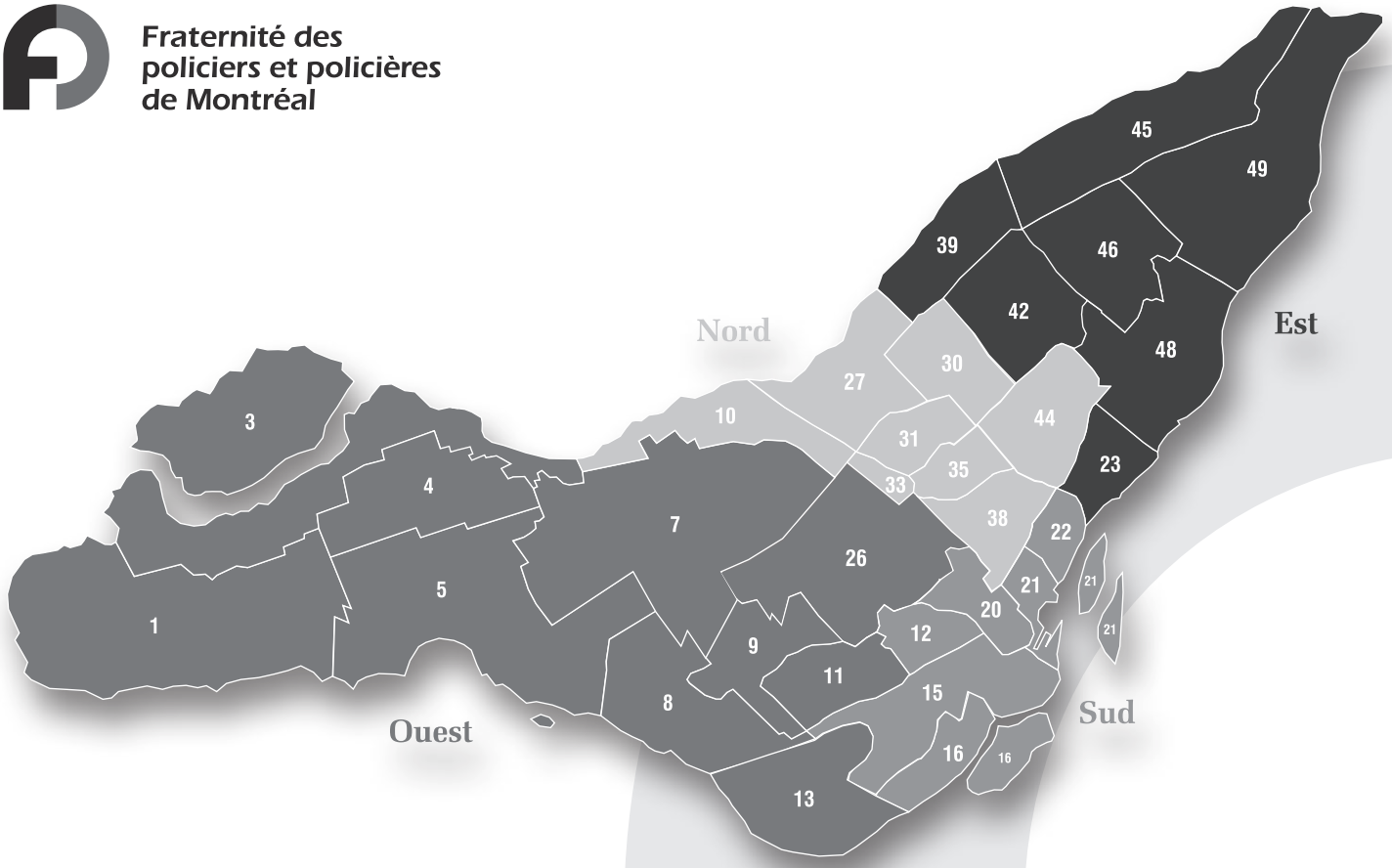

QUI SOMMES-NOUS?

LA FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL, C'EST PRÈS DE 4 500 MEMBRES ACTIFS ET 70 ANS D'HISTOIRE… ET DE FRATERNITÉ!

Reconnue comme l'un des chefs de file du milieu policier, la Fraternité des policiers et policières de Montréal est le plus grand syndicat de policiers municipaux du Québec. La Fraternité est membre associée de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) et membre de l'Association canadienne des policiers (ACP).

Nous représentons quelque 4 500 policiers et policières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et offrons des services à plus de 4 000 membres retraités. Nos statuts et règlements stipulent que « la Fraternité a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres ».

Quant à la **structure syndicale** de la Fraternité, elle compte près de 150 personnes réparties dans les 31 postes de quartier, les 4 centres opérationnels du territoire et plusieurs autres unités couvrant un large éventail d'activités policières.

La Fraternité est constituée d'un conseil de direction composé de 6 membres, soit le président et 5 vice-présidents, **tous des policiers élus par leurs pairs au suffrage universel**. Plusieurs cadres, des avocats dédiés aux membres ainsi qu'une douzaine d'employés en forment la permanence.

Mario Lanoie
Vice-président à la Recherche
et aux communications

Fraternité des policiers et policières de Montréal

LE CONSEIL DE DIRECTION DE LA FRATERNITÉ

Yves Francoeur
Président

André Gendron
Vice-président exécutif

Pascal Poirier
Vice-président à la Trésorerie et au secrétariat

Mario Lanoie
Vice-président à la Recherche et aux communications

Éric Vermette
Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres

Jean-François Potvin
Vice-président aux Relations de travail

LES PRIX POLICIERS DU QUÉBEC PERMETTENT AUSSI DE SOULIGNER DES ABSURDITÉS SYSTÉMIQUES

La bravoure, la ténacité et la propension au dépassement des policiers ayant reçu un Cristal aux Prix Policiers du Québec, le 21 novembre dernier, nous rendent admiratifs de leur exceptionnel sens du devoir. Par ailleurs, les évènements à l'origine de leurs actions méritoires illustrent très bien une part importante des opérations policières ayant lieu chaque année. En effet, on remarque que les évènements qui se sont produits à Montréal et dont il est fait état dans ce numéro (pages 11 et 12) impliquent des personnes intoxiquées, en psychose, ou les deux. **Ce type de cas représente 33 000 appels par année sur l'île de Montréal seulement**.

En de telles circonstances et devant des individus dangereux pour eux-mêmes et/ou pour les autres, le temps de réaction dont on dispose est très souvent minime et si on commet la moindre erreur, les conséquences peuvent être abyssales. Il s'en serait d'ailleurs fallu de peu pour que les récits, que vous pouvez lire dans *Ensemble!*, se terminent mal.

On doit même constater qu'entre recevoir un prix et subir une enquête du Bureau des enquêtes indépendantes, il n'y a souvent qu'un tout petit pas. Par exemple, dans l'opération tenue à Montréal au courant de laquelle un homme a été sauvé alors qu'il se défenestrait (page 11), une seconde de plus et une enquête indépendante était déclenchée. Ensuite, si les agents n'avaient pas réussi à remonter contre son gré le pauvre homme qui tentait de plonger en bas du troisième, non seulement les héros de l'ombre qui ont été récompensés ne l'auraient pas été, mais en plus, ils auraient dû subir une interminable enquête du BEI pour déterminer s'ils avaient commis un acte criminel.

Il est manifeste que le bon sens le plus élémentaire commande que les paramètres de lancement d'une enquête indépendante soient revus. Cette demande du milieu policier est absolument raisonnable et y donner suite relève de la logique la plus évidente. On ne fait pas une enquête criminelle à propos d'un ambulancier qui n'a malheureusement pas pu sauver quelqu'un, alors pourquoi le fait-on pour un policier ou une policière?

Ceci étant dit, malgré tout ce que comporte le métier de policier comme difficultés quotidiennes, ceux et celles qui le pratiquent le font avec fierté et honneur et en assument toutes les facettes, bonnes et moins bonnes. Cela ne veut toutefois pas dire qu'on ne doive pas se donner la mission de constamment améliorer le cadre à l'intérieur duquel notre métier d'exception est pratiqué. Car à force d'exiger la perfection des policiers et des policières dans un monde où la perfection n'existe pas, la société risque de provoquer leur désengagement, et ça, il faut l'éviter à tout prix.

Yves Francoeur
Président de la Fraternité des policiers
et policières de Montréal

Fraternité des policiers et policières de Montréal

FLASH JUDICIAIRE

DEUX NOUVELLES CAUSES CETTE ANNÉE…

Contestation de la validité constitutionnelle du règlement du BEI

La Fraternité et la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec ont déposé cet été une demande introductive d'instance devant la Cour supérieure du Québec afin de contester la validité constitutionnelle du Règlement sur le déroulement des enquêtes indépendantes menées par le BEI. Nos arguments sont à l'effet qu'agissant comme corps de police qui enquête dans le contexte du droit criminel, le BEI est tenu de respecter les droits fondamentaux du policier impliqué, comme ceux de tout autre citoyen canadien. Par conséquent, nous estimons que les dispositions qui obligent le policier impliqué à rédiger un compte rendu et à rencontrer un enquêteur du Bureau dans un contexte de détention pour fins d'enquête sont inopérantes, en ce qu'elles violent son droit au silence, son droit à la non-incrimination, ainsi que son droit de recourir à l'assistance d'un avocat avant même de rédiger ledit compte rendu. Les policiers et policières ont un rôle particulier dans la société et personne n'est davantage soumis à diverses instances. Ces instances ne peuvent toutefois pas faire abstraction des droits fondamentaux et c'est ce dont la Fraternité compte s'assurer.

Contestation de la loi 24 interdisant les moyens de pression vestimentaires des policiers et policières

La Fraternité et la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec ont déposé le 5 juillet dernier un pourvoi en contrôle judiciaire devant la Cour supérieure du Québec. Le but est l'obtention d'une déclaration d'invalidité constitutionnelle à l'encontre des articles 263.1, 263.3, 313.1 et 314(2) de la *Loi sur la police* tels qu'adoptés en vertu de la *Loi obligeant le port de l'uniforme par les policiers et les constables spéciaux dans l'exercice de leurs fonctions (...)*. Autrement dit, **nous contestons la constitutionnalité de l'interdiction de recourir à des moyens de pression vestimentaires**. En effet, nous estimons que les dispositions visées portent particulièrement atteinte à la liberté d'expression, à la liberté d'association et au droit au respect de la vie privée tels que protégés par la *Charte canadienne* et la *Charte québécoise*. Rappelons que nous n'avons **aucun droit de grève** et que dans ce contexte, le fait de nous priver du droit à des moyens de pression vestimentaires constitue une entrave encore plus manifeste et substantielle à notre droit à un processus véritable de négociation collective.

SECTION ACTIVITÉS SOCIALES

JOURNÉE FÈVES AU LARD : PLUS DE 18 000 REPAS LIVRÉS CETTE ANNÉE ET 2,5 MILLIONS DE DOLLARS REDISTRIBUÉS DEPUIS 1991

Le vendredi 25 octobre dernier, environ huit tonnes métriques de fèves au lard ont été livrées par les policiers et policières de Montréal sous forme de repas chauds avec accompagnements. Chaque repas a été vendu au prix de 7 $ et les profits de cette collecte de fonds annuelle sont de l'ordre des 80 000 $, profits qui sont redistribués à des organismes communautaires reconnus pour leur utilité sociale par les policiers et policières.

Ainsi, seulement depuis 1991, c'est 2,5 millions de dollars qui ont été redistribués par le biais du Fonds humanitaire de la Fraternité, principalement alimenté par la Journée Fèves au lard. Une telle œuvre caritative serait impossible sans le SPVM et des dizaines de bénévoles aussi dévoués les uns que les autres. La Fraternité les remercie sincèrement pour leur implication essentielle et remercie également chaleureusement Rodger Brulotte qui, depuis 20 ans, assume la présidence d'honneur de l'évènement dont c'était la 53e édition.

La Journée Fèves au lard démontre la solidarité des policiers et policières de Montréal avec les plus démunis. Les dépenses encourues par cette activité sont grandement réduites grâce aux commanditaires Fèves au lard L'Héritage, Couche-Tard, Weston, la Boulangerie Gadoua, la Boulangerie Lasalle, Location Légaré, Suncor, Emballages Kruger, Numage Québec inc., ainsi que la Caisse Desjardins des policiers et policières. La Fraternité les remercie pour leur appui indispensable.

Les trois PDQ ayant vendu le plus de repas de fèves au lard lors de l'année 2018 et ayant été récompensés à l'occasion du dîner reconnaissance, où l'on souligne les meilleurs vendeurs de l'année précédente.

Avec un total de 1 293 repas distribués, le **PDQ 42** était représenté par l'agente de soutien Catherine Dumas, le lieutenant Sébastien Urbain et le commandant Alain Cardinal. La somme de 4 525 $ a été recueillie et nous tenons à souligner l'excellent travail de l'agente Julie Mazerolle et de toute son équipe du PDQ 42 qui a su relever le défi et garder son titre de champion! Chaque année, la somme recueillie est redistribuée à plus de 14 organismes et associations de l'île de Montréal tels que le Club des petits déjeuners, les Olympiques spéciaux et la Fondation Starlight.

Le **PDQ 3** a distribué un total de 1 245 repas, notamment grâce à l'agente sociocommunautaire et représentante syndicale à la condition féminine de la Fraternité, Julie Dupré, et grâce à l'agent sociocommunautaire Daniel Maheu. Plus d'une trentaine de livraisons ont été effectuées par le personnel du PDQ 3 et cette grande implication a permis de remettre 4 380 $ aux organismes du secteur. Bravo!

PDQ 42 – André Gendron, v.-p. exécutif FPPM; Alain Cardinal, commandant; Sébastien Urbain, lieutenant; Catherine Dumas, agente de soutien; et Line Carbonneau, directrice adjointe au SPVM

PDQ 3 – André Gendron, v.-p. exécutif FPPM; Lavoie A., lieutenante; Julie Dupré, agente sociocommunautaire; Daniel Maheu, agent sociocommunautaire; et Line Carbonneau, directrice adjointe au SPVM

PDQ 45 – André Gendron, v.-p. exécutif FPPM; Audrey Perron, agente sociocommunautaire; Serge-Dany Marin, commandant; Mme Desneiges Morin; Karine Parent, agente sociocommunautaire; et Line Carbonneau, directrice adjointe au SPVM

Le **PDQ 45** a distribué 1 110 repas, ce qui représente une augmentation des recettes avec 300 repas de plus qu'en 2017! Près de 700 repas ont été distribués aux résidents de Cité Rive et il nous a fait grand plaisir de recevoir de nouveau Mme Desneiges Morin, une résidente très enthousiaste et très impliquée. C'est une somme de 3 890 $ qui a été redistribuée aux organismes de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux Trembles.

OMNIUM DE GOLF DE LA FRATERNITÉ
18 800 $ VERSÉS AU FONDS HUMANITAIRE

Avec 320 golfeurs et 350 personnes présentes au souper, l'édition 2019 de l'Omnium de golf s'est déroulée le 22 août dernier dans la bonne humeur généralisée. La vente des billets de tirage et les commanditaires nous ont permis de récolter 18 800 $ pour les œuvres encouragées par le Fonds humanitaire de la Fraternité.

Les membres du conseil de direction de la Fraternité : Mario Lanoie, vice-président à la Recherche et aux communications; André Gendron, vice-président exécutif; Pascal Poirier, vice-président à la Trésorerie et au secrétariat; et Éric Vermette, vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres. À noter que le président Yves Francoeur était retenu à Québec avec le vice-président aux Relations de travail, Jean-François Potvin, dans le cadre de la contestation judiciaire de la constitutionnalité de la loi 15 sur les régimes de retraite dans le monde municipal.

OLYMPIQUES SPÉCIAUX : FIDÈLES AU POSTE!

La Course au flambeau des agents de la paix, la plus importante collecte de fonds annuelle au bénéfice des Olympiques spéciaux, réunit des dizaines de milliers de policiers, policières et agents de la paix derrière la flamme, et ce, dans 35 pays. En plus de ses programmes destinés aux personnes vivant avec une déficience intellectuelle, le mouvement encourage et facilite l'accès à des programmes sportifs réguliers et vise l'intégration sociale des athlètes vivant avec une déficience intellectuelle.

Le jeudi 16 mai dernier, il a fait plaisir à la Fraternité d'accueillir les coureurs qui participaient à la Course pour un léger goûter. La Fraternité en a profité pour remettre un chèque de mille dollars aux Olympiques spéciaux. Bravo à tous les participants et à toutes les participantes!

Photo prise après que le vice-président aux Relations de travail de la Fraternité, Jean-François Potvin (deuxième en bas à gauche) ait remis au nom de la Fraternité un chèque à Francine Gendron, directrice générale d'Olympiques spéciaux Québec.

COLLECTE DE SANG : OBJECTIF ATTEINT

La Fraternité organise deux collectes annuelles de sang. Celle du 4 avril a permis à soixante-quinze bienfaiteurs de donner de leur précieux liquide vital, ce qui représente exactement l'objectif visé. Au final, quarante-quatre policiers actifs, treize retraités et dix-huit civils ont participé lors d'une collecte coordonnée par une équipe de bénévoles dont une dizaine provenait de l'APPR. Bravo et merci à tous et à toutes!

Un premier don pour Pricilia Gosselin du PDQ 45. Autour, dans l'ordre habituel : Caroline Brouillard également du PDQ 45 et les bénévoles Claudette Boileau, Denis Leclerc et Rémi Gauthier.

GRAND SUCCÈS DU DÉFI 911!

Le vendredi 13 septembre 2019, une soixantaine de participants dont une majorité de policiers et policières de Montréal ont parcouru 245 km pour L'Étape du Défi 911! Ils ont courageusement repoussé leurs limites en pédalant de l'île de Montréal jusqu'à Québec! Le défi a été relevé pour soutenir la cause du Club des petits déjeuners. Plus de 50 000 $ ont été amassés!

Bravo à tous les participants et à toutes les participantes, notamment aux représentant syndicaux Antoine Fréchette et Luc Gendron. Soulignons également la participation du vice-président exécutif de la Fraternité, André Gendron.

DÉFI DE L'OURS POLAIRE

Le 23 février 2019, de courageux membres de la Fraternité participaient à une collecte de fonds pour les Olympiques spéciaux baptisée le Défi de l'ours polaire et consistant à se jeter dans l'eau glacée; une activité qui décoiffe!

À l'extrême gauche, Jean-François Potvin, vice-président aux Relations de travail de la Fraternité, et à l'extrême droite, André Gendron, vice-président exécutif. Tous deux semblent ravis d'être sur le point de toucher l'eau!

Le vice-président aux Relations de travail de la Fraternité, Jean-François Potvin, s'adresse aux participants. Jean-François est membre du conseil d'administration des Olympiques spéciaux.

Des membres de la Fraternité se donnant pour la cause.

DES HÉROS DE L'OMBRE MIS EN LUMIÈRE LORS DU 21E GALA DES PRIX POLICIERS DU QUÉBEC

Le 21 novembre 2019, lors du 21e Gala des Prix Policiers du Québec, nous rendions hommage à 20 policières et policiers à l'Hôtel Marriott Château Champlain, à Montréal.

Les associations syndicales policières et les membres du Conseil de gouvernance soulignaient ainsi le dévouement et le travail exceptionnel accomplis par des policières et policiers partout au Québec les qualifiant ainsi de *Héros de l'ombre*.

Près de 300 invités provenant de tous les horizons ont participé à ce Gala. M. Sylvain Boisvert, policier au Service de police de la Ville de Québec, agissait à titre de maître de cérémonie, secondé par M. Gino Paré, policier à la Sûreté du Québec. Le mot de bienvenue s'est fait sur le coup de midi, alors que la présentation de l'édition 2019 des Prix Policiers du Québec débutait à 12 h 50.

Ces policières et policiers ont reçu le Cristal des Prix Policiers du Québec pour s'être illustrés par leur courage, leur esprit d'équipe, leur persévérance et leur engagement auprès de leur communauté. Le détail de leurs actes méritoires est accessible sur la page Web des Prix Policiers du Québec : **www.prixpoliciersduquebec.ca**.

Le Conseil de gouvernance

Le Conseil de gouvernance a pour mandat de faire l'examen de toutes les candidatures qui lui sont soumises et s'assure que le choix des lauréats retenus se fasse de façon objective et rigoureuse.

Source : Prix Policiers du Québec

Renseignements : Martin Desrochers, 514 913-0708, martind@fppm.qc.ca (FPPM)

LES LAURÉATS ISSUS DU SPVM

Pierre-Martin Aussant, Gabriel Antonio Zumaran Leon

Le 6 mai 2019, deux agents de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve sont en patrouille lorsqu'ils reçoivent un appel à propos d'un homme parlant confusément de gens qui auraient frappé à sa porte et qui veulent l'abattre.

Arrivés sur place, les policiers constatent que l'homme n'a pas donné la bonne adresse. L'un des agents le joint par téléphone. L'homme, très craintif, pose des questions, affirmant vouloir vérifier si c'est un vrai policier. Après discussion, il finit par donner la bonne adresse.

Les policiers s'y pointent, l'un d'eux frappe à la porte. L'homme refuse d'ouvrir, pose à nouveau des questions pour confirmer le statut du policier. Il accepte enfin d'entrebâiller à peine la porte, exigeant de voir l'uniforme et l'identification de l'agent. L'homme devient très agité en entendant le second agent, demande s'il s'agit aussi d'un policier, exige de voir son uniforme.

Subitement, il déclare aux agents qu'ils sont de faux policiers et disparaît. L'un des agents tente d'ouvrir la porte, elle est bloquée par une commode. Alors qu'il réussit à se faufiler à l'intérieur, il entend un bruit de vitre brisée.

Il se précipite aussitôt vers la fenêtre et attrape, *in extremis*, l'homme qui vient de plonger du troisième étage. Le second agent, tout juste derrière, assiste son collègue qui tient les pieds de l'homme qui se débat, tête en bas, dans le vide.

Celui-ci tente de se dégager, criant : « Aidez-moi! Aidez-moi! Ils vont me tuer! » Dans son délire, il demande à une femme non loin de là d'appeler le 911, car « de faux policiers vont le tuer »!

L'homme, dans la quarantaine, est de taille moyenne, mais les secousses qu'il provoque en se débattant doublent, sinon triplent, à chaque fois son poids.

Le genou servant de point d'appui à l'agent qui, à deux mains, tente de remonter l'homme qui gigote, défonce le mur sous le cadre de la fenêtre tellement la pression est forte.

Au bout de ce qui semble une éternité, les agents réussissent finalement à rentrer l'homme, à l'amener au sol et à le maîtriser. L'homme continue de crier qu'ils ne sont pas de vrais policiers, qu'ils veulent le tuer. Il leur déclare qu'il consomme de la cocaïne depuis deux jours mais qu'il n'est pas en psychose... Il mentionnera ensuite aux paramédics qu'ils ne sont pas de vrais paramédics et que tout le monde est sur place pour l'éliminer.

L'homme, pris en charge, est emmené, et l'un des agents est aussi pris en charge, une épaule esquintée.

L'un des 33 000 appels annuellement logés au SPVM pour une personne en crise ou mentalement perturbée vient de se terminer.

Pour leur réaction rapide et leur détermination à sauver, coûte que coûte et malgré lui, la vie d'un homme perturbé et tout aussi déterminé **Pierre-Martin Aussant et Gabriel Antonio Zumaran Leon se sont vu remettre un Cristal**.

Alexandre Provençal-Gonthier et Anthony Chartrand

Le 16 février 2018, deux agents du SPVM répondent à un appel afin de procéder à l'arrestation de deux dangereux suspects, un homme et une femme, recherchés par la Régie intermunicipale de police Roussillon. Le couple vient d'être localisé à une intersection dans le secteur d'Outremont, par d'autres patrouilleurs du SPVM.

L'homme, tenant un couteau, a tenté d'utiliser sa comparse comme bouclier humain, l'a délaissée, a été aspergé de poivre de Cayenne mais, à l'arrivée de nos deux agents il continue de se déplacer dans la rue où se trouvent de nombreux passants avec, parmi eux, des enfants. Il est intoxiqué, criant sans arrêt « I'm gonna kill a cop! », et se tailladant le cou et les poignets.

L'un des agents tente de l'immobiliser avec le *Taser*, sans résultat, les projectiles se heurtant au manteau d'hiver de l'homme qui repart à la course vers un véhicule immobilisé un peu plus loin. Deuxième tentative avec le *Taser*, en vain. L'homme réussit à ouvrir la portière du véhicule et il s'asseoit directement sur la conductrice, une dame âgée.

L'arme à feu n'est plus une option.

L'agent tente d'extraire le suspect de la voiture par la portière ouverte, mais dès qu'il tente un geste, le suspect le repousse à coups de couteau qu'il tient dans sa main droite, frôlant dangereusement l'agent à chaque fois.

C'est alors que son collègue entre dans la voiture du côté passager, pour saisir le bras armé du suspect. L'agent côté conducteur en profite alors pour intervenir. L'homme résiste et se débat énergiquement. La collaboration et la coordination entre les deux agents permet enfin d'extirper le suspect de la voiture et, surtout, de libérer la dame de sa périlleuse position.

Les policiers présents maîtriseront ensuite l'homme qui, même au sol, ne lâchera son couteau qu'après qu'un policier lui ait posé le pied sur la main.

Lors de l'arrestation, l'un des agents est blessé au genou et devra s'absenter du travail pour se rétablir. Son collègue, coupé au doigt, hérite de points de suture.

Pour leur intervention consciemment mesurée, s'adaptant à chaque fois au comportement imprévisible du suspect dans un contexte où la présence de nombreuses victimes potentielles restreignaient leurs possibilités d'intervention, et pour leur courage ayant permis d'éviter le pire, **Alexandre Provençal-Gonthier et Anthony Chartrand ont reçu un prix Cristal**.

LES PRIX POLICIERS DU QUÉBEC CONTRIBUENT!

Chaque année, les quatre associations syndicales organisant les Prix policiers du Québec profitent de l'occasion pour contribuer à une bonne cause.

Un don de 10 000 $ a été remis à La Vigile par l'entremise du Fonds humanitaire de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, du Fonds humanitaire de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec, de la Fondation de l'Association des Membres de la Police Montée du Québec ainsi que du Fonds humanitaire de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec.

La Maison La Vigile est un organisme sans but lucratif ayant pour mission d'accompagner les femmes et les hommes qui ont une problématique de dépendance à l'alcool et aux drogues et qui désirent reprendre de saines habitudes de vie, leurs activités quotidiennes et avoir une meilleure gestion de leurs émotions. Les services de La Vigile s'adressent tout particulièrement aux personnes qui portent ou portaient l'uniforme (agents de la paix, agents des services correctionnels, anciens combattants, militaires, paramédics, pompiers, répartiteurs 911) et les personnes qui travaillent dans les métiers d'aide et de soins (infirmières, intervenants de toutes sortes, médecins, psychologues, travailleurs sociaux) ainsi qu'aux membres de leur famille. Mieux comprendre la réalité de ces métiers et leur réalité organisationnelle font en sorte que La Vigile a développé une expertise avec ce type de clientèle.

L'AVENIR DU TRAVAIL POLICIER

COMPTE RENDU D'UNE IMPORTANTE ÉTUDE COMMANDÉE PAR LA FRATERNITÉ

La Fraternité sait que les choses et les temps changent et préfère prévoir que courir le risque de se faire prendre par surprise. C'est pourquoi nous avons demandé à une équipe de criminologues réputés de nous éclairer de façon factuelle sur un certain nombre de phénomènes desquels nous avions parfois une connaissance intuitive ou empirique, mais peu documentée. Les auteurs du rapport commandé par la Fraternité œuvrent au sein du Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal. Il s'agit de **Benoît Dupont**, **Anthony Amicelle**, **Rémi Boivin**, **Francis Fortin** et **Samuel Tanner**. Tous les segments en italique qui suivent proviennent intégralement du sommaire exécutif de l'étude.

Assez volumineuse, l'étude porte sur cinq sujets caractérisés par une dynamique évolutive importante. Le sommaire exécutif de l'étude l'énonce d'ailleurs très bien :

> *Le travail policier est appelé à connaître au cours des dix prochaines années de profondes transformations sous la pression de nombreux facteurs sociaux, économiques et technologiques tels que l'internet et une croissance sans précédent des flux de personnes, de biens et de capitaux liée à la mondialisation.*
>
> *Ce rapport sur l'avenir du travail policier est réalisé à l'instigation de la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), afin de mieux comprendre quelles sont les principales tendances sociotechniques venant influencer les pratiques professionnelles au sein des institutions policières. Il a pour objectifs de documenter la nature de ces changements ainsi que leur impact anticipé sur les organisations d'application de la loi au cours des prochaines années.*
>
> *Cinq tendances émergentes jugées prioritaires sont abordées : la radicalisation, les nouvelles contraintes procédurales du travail policier, l'avènement d'une cybercriminalité de masse, l'explosion des médias sociaux, et l'automatisation du travail policier par les algorithmes.*

En ce qui a trait à la **radicalisation**, les chercheurs se sont également attardés à d'autres déclinaisons que le djihadisme, notamment les mouvements identitaires et l'extrême droite. En résumé, pour de nouveau citer le sommaire de l'étude, on peut retenir ce qui suit :

- *Pour comprendre le passage de la radicalisation à l'extrémisme violent (l'action), il faut adopter une triple approche qui intègre les situations psychologiques et sociales des individus, leurs affiliations et leurs sociabilités, ainsi que les dimensions structurelles de leur environnement.*
- *Les outils numériques jouent un rôle central dans la visibilité accrue des idées extrémistes et la mobilisation de ceux qui y adhèrent, mais leur rôle causal dans le déclenchement de certains actes demeure incertain.*
- *En dépit des défis identifiés par les organisations policières en matière de lutte contre la radicalisation (comme le chevauchement entre sécurité intérieure et sécurité nationale ou les paradoxes de la confiance, de l'information et de la légalité pour lutter contre les réseaux radicalisés), plusieurs approches ont été développées afin de les aider à se rapprocher des communautés vulnérables (programmes Prevent et ReDirect par exemple). La radicalisation en ligne est combattue par le bannissement des acteurs radicalisés des plateformes en ligne et l'engagement direct avec les potentielles recrues afin de perturber le processus de radicalisation. Une très vaste palette de programmes de formation policière sont offerts à travers le monde pour soutenir ces stratégies.*
- *Qu'elle se déploie dans l'espace physique ou numérique, la prévention de la radicalisation nécessite de s'appuyer sur des réseaux de partenaires dont la coordination ne peut se faire que sur la base de la confiance.*

La section portant sur la **cybercriminalité** est clairement d'actualité avec les vols de données qui ont caractérisé l'année. On y apprend notamment que dans les pays développés, *les cybercrimes représentent près de la moitié de l'ensemble des crimes.* À ce propos, on peut notamment lire ceci :

Les statistiques de la cybercriminalité restent encore fragmentaires et manquent de fiabilité, ce qui ne favorise pas la redistribution des ressources policières requise par une transformation aussi profonde de la délinquance. On peut toutefois discerner certaines tendances qui démontrent la nécessité de considérablement renforcer l'expertise policière :

- *En dépit de la perception grandissante qu'ont les policiers de première ligne de la gravité du problème de la cybercriminalité, leur formation demeure largement insuffisante pour porter assistance à des victimes qui sont elles-mêmes assez mal équipées pour se protéger efficacement. Au-delà du besoin de développer une expertise technique spécialisée, les organisations policières doivent également envisager une formation de base destinée à l'ensemble de leurs effectifs.*
- *Les unités d'enquêtes spécialisées restent assez mal intégrées à la chaîne pénale en raison de ressources insuffisantes, d'une connaissance limitée de leurs capacités par la hiérarchie et*

leurs pairs, et de l'évolution constante de l'innovation criminelle et de la jurisprudence.

- *Même s'il existe encore de nombreux moyens d'accéder techniquement aux données d'enquête pour lesquelles des autorisations légales d'accès ont été obtenues, la démocratisation des techniques de cryptage et l'augmentation exponentielle des quantités de preuve numérique à analyser inquiètent les organisations policières qui craignent d'être distancées par les délinquants.*

- *Les stratégies alternatives à la judiciarisation telles que la perturbation des infrastructures criminelles ou la réduction des méfaits produisent des résultats prometteurs, mais le rôle des partenaires issus du secteur privé et des ONG dans la lutte contre la cybercriminalité devra être clarifié afin d'éviter une influence indue par des intérêts privés.*

Le troisième chapitre se penche sur les nouvelles **contraintes procédurales** venant encadrer le travail policier. Aucun métier ne suscite autant d'intérêt parmi la population que celui de policier, dont les représentations foisonnent dans la presse d'information et les œuvres de fiction. Pourtant, aucun n'est aussi encadré juridiquement. La complexité de cet encadrement est accentuée par la forte pression exercée par les organisations policières depuis quelques années afin d'augmenter la productivité de leurs agents, parfois au détriment de leur autonomie. La tendance à la quantification de chaque facette du travail policier est examinée, ainsi que les risques organisationnels suivants :

- *L'augmentation de la pression sur le rendement peut pousser certains gestionnaires ou policiers de terrain à manipuler les statistiques afin d'atteindre les objectifs fixés.*

- *La surveillance accrue que l'opinion publique exercerait sur le travail policier, qu'il s'agisse de son efficacité ou de sa légalité lors d'incidents associés à l'emploi de la force, inciterait plus d'usagers à résister à toute forme d'intervention, ce qui se traduirait en retour par une diminution du travail policier proactif. Même si cette relation causale est difficile à démontrer, le seul fait qu'elle soit considérée comme crédible par les policiers en uniforme peut produire un effet sur le terrain.*

- *La recherche constante d'efficacité et d'efficience peut aussi encourager les policiers à recourir au profilage afin d'accélérer leurs interventions. Ce profilage n'est pas uniquement social, racial ou politique. Il risque également de devenir statistique, sous la pression des outils de big data et les algorithmes de police prédictive qui ne sont pas exempts de biais portant atteinte au traitement équitable des usagers.*

Le quatrième chapitre porte sur l'omniprésence des **médias sociaux** et leur impact sur les policiers et policières. Le sommaire exécutif énonce notamment ce qui suit sur le sujet :

- *D'une part, les médias sociaux recèlent un potentiel élevé de rapprochement de la police et de la population à travers des usages qui combinent les fonctions traditionnelles de lutte contre la délinquance avec des conseils de prévention et des messages de relation publique.*

- *Les plateformes de médias sociaux ont contribué à façonner un nouveau rapport à la visibilité et à la vie privée qui s'est traduit par l'accessibilité publique de vastes quantités d'informations personnelles continuellement mises à jour par les usagers. Les enquêteurs policiers peuvent librement consulter ces données, dont l'obtention aurait probablement été plus difficile il y a quelques années seulement.*

- *Mais si les médias sociaux permettent une collecte automatisée et à grande échelle du renseignement criminel, ils exposent aussi les policiers qui en sont des utilisateurs tout aussi assidus que le reste de la population à une visibilité accrue. Cette visibilité concerne leurs décisions professionnelles (qui sont systématiquement filmées et diffusées en ligne lorsqu'elles se déroulent en public) ainsi que leur vie privée, ce qui peut culminer en des actes d'intimidation.*

Enfin, le dernier chapitre porte sur les **algorithmes** dans le travail policier. Voici ce que le sommaire exécutif en dit :

- *Les algorithmes existants, qui remplissent en majorité des fonctions de détection (c'est-à-dire d'identification d'événements suspicieux passés), restent encore caractérisés par des taux démesurés de faux-positifs (le signalement de transactions suspectes qui s'avèrent en réalité anodines), ce qui génère un travail de tri et de vérification chronophage et contre-productif.*

- *Les algorithmes prédictifs qui acquièrent une popularité croissante dans la sphère policière visent à anticiper la criminalité avant qu'elle ne survienne. Si leur déploiement fait l'objet d'une intense couverture médiatique, les évaluations formelles restent rares et incomplètes. Le potentiel de ces algorithmes comme outil de gestion du travail policier ne doit cependant pas être sous-estimé.*

- *Les points de friction qui se manifestent entre les attentes démesurées qui accompagnent généralement le déploiement des nouvelles technologies à l'instar des algorithmes et la réalité de leur appropriation sur le terrain doivent faire l'objet d'études plus approfondies. Les policiers de première ligne sont en effet des consommateurs-producteurs de technologies de sécurité. Autrement dit, ils conservent toujours des marges de manœuvre et d'appropriation qui ne correspondent pas toujours aux attentes des concepteurs de ces technologies et de leur hiérarchie.*

Il s'agit d'un survol de l'étude, laquelle représente une référence extrêmement utile dans un contexte où l'évolution de la société commande une adaptation constante. La Fraternité remercie les chercheurs impliqués.

Martin Desrochers
Directeur
Recherche et communications

Profil synthèse
des faits et des statistiques touchant
L'ALCOOL ET LES DROGUES AU VOLANT

Quoi

Accidents avec dommages corporels

L'alcool au volant est l'une des principales causes d'accident au Québec et entraîne aussi des coûts importants.

Environ un conducteur décédé testé sur trois dépassait la limite permise d'alcoolémie ou avait obtenu un résultat positif concernant la présence de certaines drogues.

La proportion de conducteurs décédés testés avec une alcoolémie supérieure à la limite permise est en baisse depuis les 25 dernières années.

Les accidents avec dommages corporels dus à la conduite avec les facultés affaiblies (ADCCFA)[1] sont surreprésentés pour les accidents impliquant une collision avec un objet fixe et les accidents sans collision.

Les ADCCFA alcool et les ADCCFA drogues impliquent majoritairement un seul véhicule.

Infractions

Le nombre et la durée des sanctions liées à l'alcool sont en augmentation.

1. Dans ce document, on désigne par l'expression ADCCFA (accidents avec dommages corporels dus à la conduite avec les facultés affaiblies) tout accident avec dommages corporels dont l'une des causes probables, indiquée comme telle sur le rapport d'accident complémentaire, se rapporte à la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool, les drogues ou les médicaments.

Société de l'assurance automobile
Québec

Risque accru

Le risque d'être arrêté et le risque d'avoir un accident sont perçus comme plus élevés quand il s'agit de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool que de conduite avec les facultés affaiblies par les drogues.

Le risque d'être impliqué dans un accident de la route est augmenté, de façon significative, lorque le conducteur consomme :

- alcool;
- drogues;
- alcool et drogues simultanément; ou;
- certains médicaments (benzodiazépines), et ce, même à dose thérapeutique.

Habitudes de conduite

Bien qu'il y ait un consensus social fort contre la conduite avec les facultés affaiblies, conduire après avoir consommé de l'alcool est encore une pratique courante et en hausse.

La consommation de drogues est un phénomène sérieux chez les conducteurs de véhicule de promenade au Québec.

La conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool est un problème qui concerne tous les conducteurs, pas uniquement les récidivistes.

Certains médicaments peuvent produire des effets secondaires qui sont incompatibles avec la conduite d'un véhicule.

Le taux d'utilisation de la ceinture de sécurité décroît lorsque l'alcoolémie du conducteur augmente.

Qui

Habitudes de consommation

La conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ou les drogues touche différents groupes selon les différentes substances :

- **pour l'alcool :** les hommes et les jeunes;
- **pour les médicaments :** les femmes et les personnes âgées;
- **pour la cocaïne :** les hommes;
- **pour le cannabis :** les jeunes.

Le problème de la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool est fortement présent dans tous les groupes d'âge, à l'exception des 65 ans et plus.

Infractions

Les conducteurs de 20 à 34 ans sont surreprésentés et sont ceux qui commettent le plus d'infractions liées à l'alcool.

Risque accru

Les jeunes qui conduisent avec les facultés affaiblies par l'alcool présentent un risque relatif d'accident mortel beaucoup plus élevé que les conducteurs plus âgés.

Accidents avec dommages corporels

Les hommes sont nettement surreprésentés dans les ADCCFA alcool et les ADCCFA drogues.

Les plus jeunes (20 à 34 ans) sont les plus représentés parmi les conducteurs décédés qui ont été testés avec une alcoolémie dépassant la limite permise.

Une proportion importante des conducteurs impliqués dans des ADCCFA alcool et des ADCCFA drogues ont un permis non valide, restreint ou sanctionné.

Quand

Accidents dans le temps

Les accidents mortels impliquant la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ou les drogues sont plus fréquents et surreprésentés :

- pour la période de 21 h à 5 h 59; et
- vers la fin de la semaine (vendredi, samedi et dimanche).

Les ADCCFA drogues sont plus fréquents et sont surreprésentés pour les mois de juillet et août.

Où

Importance des ADCCFA

C'est en milieu rural que les ADCCFA alcool et les ADCCFA drogues sont les plus fréquents et surreprésentés.

Le Nord-du-Québec est :

- la région avec la proportion la plus élevée d'ADCCFA alcool et d'ADCCFA drogues;
- surreprésenté dans les ADCCFA alcool et les ADCCFA drogues.

Par contre, ce sont dans les régions de Montréal et de la Montérégie que les ADCCFA alcool et les ADCCFA drogues sont les plus nombreux.

Accidents mortels

La Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Laval sont les régions où la proportion de conducteurs décédés testés avec une alcoolémie dépassant la limite de 80 mg/100 ml est la plus élevée.

Les régions administratives de la Montérégie, de Lanaudière et de Chaudière-Appalaches dénombrent le plus de conducteurs décédés ayant été testés.

Infractions

La Montérégie est la région où il y a le plus d'infractions liées à l'alcool et le Nord-du-Québec est celle où le taux d'infractions par 100 000 titulaires de permis est le plus élevé.

C-6272-2 (17-01)

SECTION RÉTRO

***Ensemble!* a remarqué que les publications ancestrales avaient du succès. En effet, comme le dit l'adage, *pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient!* Cette année, nous vous présentons la page frontispice du numéro de juin 1950 sur laquelle est présenté le tout premier exécutif de la Fraternité des policiers de Montréal!**

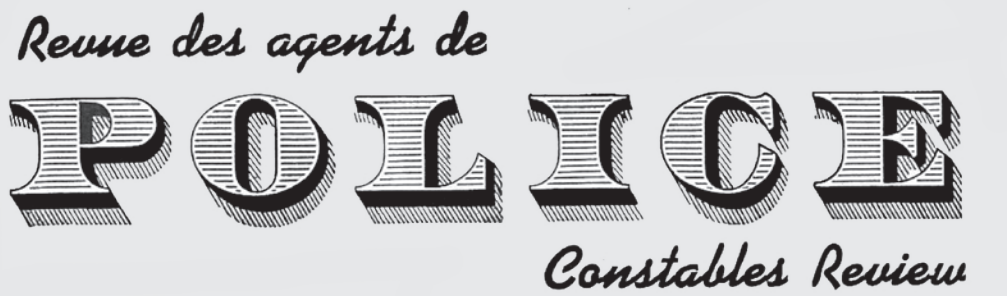

BUT : ACCENTUER LA COOPERATION ENTRE LA POLICE ET LE PUBLIC POUR LA PROTECTION DU PUBLIC.

POLICY : TO PROMOTE POLICE AND PUBLIC CO-OPERATION FOR PUBLIC PROTECTION.

Vol. V — No 5 | INC. | JUNE — 1950 — JUIN

L'exécutif de la Fraternité — Brotherhood Executive

Shown at a meeting in Police Hall are members of the new executive of the Montreal Policemen's Brotherhood. From the left, clockwise, are Sgt. Gerard Denault, Const. Leo Clermont, Lt. Philippe Menard, legal counsel Guy Merrill Desaulniers, Lt. Hilaire Anctil, Det.-Lt. George Cookson, Sgt. Jean Paul Lapointe, Sgt. Lucien Tessier, Sgt. Gerard Soucy, Rev. Pierre Trudel, O.P; Const. A. Gauthier, Det.-Lt. Emile Joyal and Sgt. Clovis Trudeau. In centre foreground is Sgt. Albin Turner. Absent was Lt. Georges H. Jacques.

Voici les membres du nouvel exécutif de la Fraternité des Policiers de Montréal, photographiés au cours d'une récente réunion tenue dans la grande salle du quartier général, au nº 1474, rue Ste-Catherine est. Le seul directeur à ne pas paraître sur la photo est le lieutenant Georges-H. Jacques, retenu au loin par ses fonctions. On remarque, de gauche à droite : le sergent G. Denault; l'agent L. Clermont; le lieutenant P. Ménard; Me G. Merrill-Desaulniers; le lieutenant H. Anctil; le lieutenant-détective G.-A. Cookson; le président, le sergent J.-P. Lapointe; le sergent L. Tessier; le sergent G. Soucy; le R.P. Pierre Trudel, O.P.; l'agent A. Gauthier; le lieutenant-détective E. Joyal et le sergent C. Trudeau. Au centre, au premier plan, le sergent A. Turner.

SECTION MUSÉE DE LA POLICE

Par Jean-Marc De Nobile

SAVIEZ-VOUS QUE...

Entre 1843 et 1867, le privilège des nominations et des promotions constitue l'un des domaines qui sera le plus contesté pendant toute cette période. Même si le principe du droit d'ancienneté et du mérite est très reconnu, les promotions et les nominations seront pendant longtemps influencées par des questions de langue et de religion. Les postes de sous-officier et d'officier doivent représenter proportionnellement les principaux groupes ethniques et religieux de la population, enfin, la maîtrise des deux langues, le français et surtout l'anglais constitue à cette époque un avantage pour les candidats à la promotion. Ainsi, en 1843, un des deux connétables (équivalent d'un directeur adjoint actuel) en chef ne peut pas parler français.

Jusqu'à la fin de la période anglaise, la police municipale est aux prises avec des problèmes de recrutement, de discipline, de salaires, de conditions de travail et d'ingérence de la part du Conseil de ville et du Comité de police. Elle doit même faire face à une population hostile qui s'initie à des institutions qui lui sont étrangères.

De 1843 à 1909, le Département de la police a toujours été séparé en deux grandes divisions : le « service secret », plus communément appelé la sûreté, et les « uniformes », ce qui correspond à la gendarmerie actuelle. Ces deux divisions se sont livrées une lutte interne, le Bureau de la sûreté devenant même en certaines occasions un service parallèle.

En 1849, on procède à l'établissement du premier poste conjoint de feu et de police. Il fut aménagé et mis en opération le premier mai 1849. Situé au coin des rues Craig (*Saint-Antoine aujourd'hui*) et Bleury, il loge sous son toit l'ancien poste de police de la rue Bonaventure, la Compagnie des Crochets et Échelles et Boyaux et, enfin, la Compagnie du feu (la Protector no 3). Ce nouvel arrangement sauve à la Corporation (*la Ville*) une somme annuelle de 50 livres, le nouveau bail n'étant que de 100 livres par an.

À partir de l'année 1851, dans les régions rurales trop faiblement peuplées, c'étaient des pensionnaires militaires qui faisaient office de constables.

Comme la ville connaît un calme relatif, le Comité de police demande au Conseil l'autorisation de réduire ses effectifs. À son avis, le budget est surestimé par rapport aux services rendus. Il propose de réaliser une économie. Le rapport du Comité est adopté par le Conseil en 1851 et le nombre d'officiers passe de huit à trois; celui des connétables de 48 à 36.

La réduction des effectifs donne aux policiers l'occasion d'exprimer leurs griefs. Dans une première requête au Conseil, ils demandent la parité avec les policiers du Havre (*la Police des ports du Canada*) et ceux de la Ville de Québec ainsi qu'un salaire régulier en cas de maladie ou d'accidents survenus dans l'exercice de leurs fonctions. Ils brandissent même la menace d'un débrayage massif. Aucune amélioration n'ayant été apportée à leurs conditions de travail, dans la matinée du 7 mars 1852, les 26 hommes de service de nuit désobéissent aux ordres du chef en ne procédant pas à une patrouille spéciale.

En 1853, les policiers préviennent de nouveau le Conseil qu'un grand nombre d'entre eux sont tentés de se retirer du service, les salaires des journaliers et des autres travailleurs étant meilleurs. Leur demande est alors satisfaite et les salaires sont de nouveau augmentés l'année suivante.

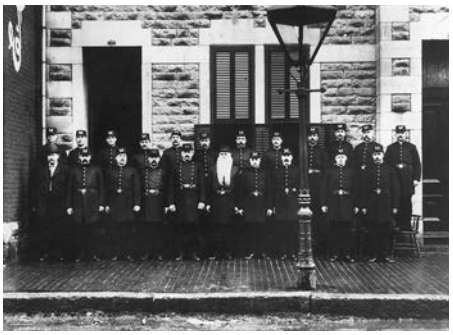

En 1862, on effectue une nouvelle distribution des postes. Le poste central (*quartier général*) déménage du Marché Bonsecours au carré Jacques-Cartier (*maintenant la place Jacques-Cartier*).

On établit, pour l'est, un poste sur la rue Panet et, pour l'ouest, un poste sur la rue Chaboilly. Par la suite, des postes vont se greffer aux extrémités, dans les quartiers les plus populeux. Les officiers en tête des postes ont le plus souvent l'autorisation d'y vivre avec leur famille, dans des appartements aménagés à cet effet.

Cette dernière politique influence les requêtes des citoyens sur l'emplacement des futurs postes.

Entre 1863 et 1867, le nombre d'arrestations effectuées pour assaut sur la police est d'environ 540.

Une réorganisation des effectifs n'apporte pas les résultats escomptés. Durant l'année qui suit, 27 hommes sont renvoyés et 16 autres donnent leur démission.

L'instabilité des effectifs est telle qu'elle empêche toute réforme et compromet gravement l'évolution positive de la police. Le nombre des chefs de police qui se sont succédés pendant la période anglaise est un autre exemple de cette instabilité. En effet, Montréal connaît huit chefs de police entre 1843 et 1867 tandis que ce nombre est diminué de moitié pour une période équivalente après la Confédération, soit de 1879 à 1918.

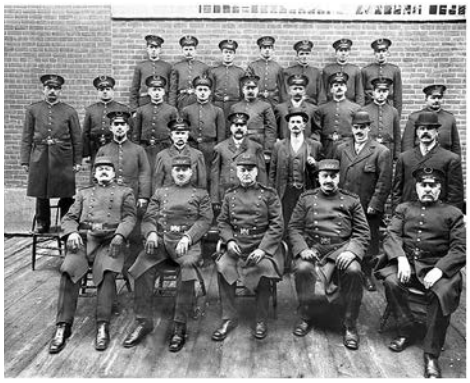

De la période 1867 à 1918, les réorganisations constantes qu'a connues le Département ne lui ont pas apporté l'évolution attendue. Des changements trop nombreux, influencés par la pluralité des élites politiques (*alors élus pour des mandats de deux ans*), ont plutôt contribué à faire ressortir le manque de planification réelle. L'arbitraire des décisions et l'instabilité de l'organisation de la police ont agi de façon négative au niveau des attitudes des policiers et de leurs dirigeants. Les efforts de transformation sont alors annulés par le climat de corruption existant.

Sources et références :

Jean Turmel, ***1796-1909.***
Pierre Biren, José Rico, ***La police de Montréal - Aspects sociaux historiques.***
Marcel Sarrazin, ***La police de Montréal - Aspects sociologiques.***
Sylvain Bissonnette, ***Notes universitaires pour une maîtrise en histoire.***

C'est en août 1974 que le SPCUM émettait la **directive générale 74-DG-9**, dont le sujet était « **Appréciation** », pour expliquer les modalités des régimes d'octrois d'appréciation.

Le système d'appréciation prévoit deux régimes d'octrois, soit ceux relevant du Service et ceux relevant de la Commission de police du Québec.

APPRÉCIATION DE MÉRITE (RELEVANT DU SERVICE)

Toute suggestion apportée ou toute action accomplie par un membre durant l'exercice de ses fonctions qui dépasse l'accomplissement normal de ses fonctions.

DÉCORATIONS ET CITATIONS (RELEVANT DE LA COMMISSION DE POLICE DU QUÉBEC) :

CITATION AU MÉRITE

Toute initiative particulière et exceptionnelle démontrée par un policier dans l'exercice de ses fonctions.

CITATION D'HONNEUR

Tout service exceptionnel rendu par des individus ou des corps publics et, exceptionnellement, par un fonctionnaire du Service à la fonction policière.

MÉDAILLE POUR ACTION MÉRITOIRE

Tout acte méritoire accompli par un policier dans l'exercice de ses fonctions; ou tout acte accompli par un policier en dehors de l'exercice de ses fonctions et méritant une reconnaissance publique.

CROIX DE BRAVOURE DES POLICIERS

Tout acte héroïque accompli par un policier au péril de sa vie ou tout acte accompli par un policier et réclamant un courage exceptionnel.

À l'exception de l'**appréciation de mérite**, qui pouvait être décernée à la discrétion de la personne responsable de la section ou du poste où travaillait le nominé qui avait été recommandé par un officier supérieur, les appréciations devaient faire partie de recommandations approuvées par le directeur du Service, secondées par la Commission de police du Québec et transmises au ministre de la Justice du Québec (*le ministère de la Sécurité publique n'existait pas à cette époque*) qui avait le pouvoir d'octroyer toute décoration ou citation.

À la même date, le SPCUM émettait également la **74-GP-9(1)** relativement aux années de service.

On y expliquait que l'Association canadienne des chefs de police décernait à tout policier, dont la carrière ne comportait aucune suspension au cours des 15 dernières années, les décorations suivantes, et ce, sur recommandation de son directeur :

- Médaille de mérite (20 années)
- Barre de cuivre avec feuille d'érable (25 années)
- Barre d'argent avec deux feuilles d'érable (30 années)
- Barre d'or avec trois feuilles d'érable (35 années)
- Barre d'or avec quatre feuilles d'érable (40 années).

Ces décorations ont par la suite été remplacées par la Médaille de la police pour services distingués créée le 12 août 1983 par le gouverneur général du Canada pour reconnaître les agents de police qui ont servi de manière exemplaire, ont eu une conduite irréprochable et ont effectué leur travail avec efficacité. Cette décoration était également émise sous recommandation du directeur d'un service de police canadien.

CLIN D'ŒIL SUR LE RAPPORT ANNUEL DU SPCUM DE 1979 PAR LE DIRECTEUR HENRI-PAUL VIGNOLA

Ses objectifs pour 1979 étaient :

- La rationalisation des ressources.
- La modernisation des équipements et outils de gestion.
  (Centralisation des données, l'arrivée des ordinateurs DEC-2050)
- La décentralisation décisionnelle.
  (Rapprocher le pouvoir décisionnel plus près du citoyen.)
- Objectifs opérationnels.
  (Apprendre à travailler par cibles à atteindre dans les domaines de la criminalité (l'Analyse tactique de la criminalité (ATAC)), de la sécurité publique et des règlements à faire respecter.)

Pour ceux qui s'en souviennent, le burinage était très à la mode.

Quelques statistiques tirées de ce rapport :

- À la fin 1979, la population de l'île de Montréal était de 1 811 000 personnes.
- Le Service comptait 4 859 officiers et policiers, 758 cols blancs, cols bleus, gardiens de Terre des Hommes et 564 préposés aux traverses d'école.

  **Cette année-là, le Service recevait 75 nouveaux policiers, dont 13 recrues féminines.
- La flotte automobile du Service totalisait alors 1 031 véhicules se répartissant comme suit : 805 automobiles dont 334 identifiées et 471 non identifiées, 56 ambulances, 49 motocyclettes solos, 87 motocyclettes à nacelle latérale et 34 autres véhicules.
- Il y avait 24 postes répartis dans cinq régions (Ouest, Sud, Centre, Nord, Est). Cette même année, les patrouilleurs avaient répondu à 833 135 appels de citoyens.
- On dénombrait : 74 homicides, 161 assauts graves, 269 viols, 7 066 vols qualifiés, 35 671 introductions par effraction, 13 248 vols de véhicule.

RAPIDE SURVOL DES NOUVELLES MÉDIATIQUES POUR LES ANNÉES 1979, 1989, 1999 ET 2009

5 janvier 1979, à l'instar du couple Cossette-Trudel, le felquiste Jacques Lanctôt revient au Québec. Il est appréhendé par la police dès sa sortie de l'avion. On se souvient qu'en octobre 1970, il faisait partie de la cellule Libération du groupe terroriste local, le Front de libération du Québec, impliqué dans l'enlèvement ainsi que la séquestration du diplomate britannique, M. James Richard Cross. Le 8 novembre 1979, il fut reconnu coupable et condamné à purger trois années de prison pour sa participation à cet enlèvement.

Le 6 décembre 1989 restera à jamais gravé dans l'histoire canadienne comme la tuerie de l'École polytechnique. Ce jour-là, en fin d'après-midi, un homme armé entre dans l'École polytechnique de Montréal et tire sur des jeunes femmes. Il en tue 14 et en blesse autant. Dans les jours suivants cette tuerie, le pays entier est plongé dans l'incompréhension et la douleur. Ce drame permettra d'engager une réflexion sur le contrôle des armes à feu au pays.

7 avril 1999 : Ottawa verse 175 millions de dollars au Québec dans le cadre de l'aide aux victimes des inondations du Saguenay de 1996 et de la crise du verglas de 1998.

Aussi en 1999 : Tous les services policiers et parapoliciers du monde appréhendent l'arrivée de l'an 2000 en raison des incertitudes au niveau informatique ainsi qu'humain, propagées par des prédicateurs de catastrophes et alimentées par les médias. Mais tout se terminera par des grandes fêtes sans évènements catastrophiques ou fâcheux à signaler.

15 avril 2009 : L'opération SharQc, une vaste opération internationale, réunissant le Québec, la République dominicaine et la France, visant à démanteler un réseau criminel de motards (Hell's Angels), a permis l'arrestation de 150 personnes lors de 177 perquisitions essentiellement au Québec. L'enquête vise des infractions commises de 1992 à 2009 et concerne diverses accusations dont celles de trafic de drogues, de gangstérisme ainsi que 40 meurtres. Cinq sièges des Hell's Angels ont été saisis.

Sources et références :

Les archives de *Radio-Canada*, *Le Journal de Montréal* et *La Presse*.

SALAIRE MINIMUM AU QUÉBEC EN 1979, 1989, 1999 ET 2009

- 1er avril 1979, le salaire minimum au Québec est porté à 3,47 $ l'heure;
- 1er octobre 1989, le salaire minimum au Québec est 4,75 $;
- 1er octobre 1999, le salaire minimum était à 6,90 $;
- 1er mai 2009, le salaire minimum au Québec passe de 8,50 $ à 9,00 $ de l'heure.

Sources et références :

Institut de la statistique du Québec.

ÉCHELLES SALARIALES DES POLICIÈRES / POLICIERS DE PREMIÈRE CLASSE 1975, 1980, 1985, 1990, 1995 ET 1998.

- 1975 : 16 273 $
- 1980 : 25 164 $
- 1985 : 36 909 $
- 1990 : 47 011 $
- 1995 : 51 946 $
- 1998 : 57 214 $

Sources et références :

Jacques Rouillard et Henri Goulet, *Solidarité et Détermination / Histoire de la Fraternité des policiers et policières de la CUM,* 1999.

NOUVELLES DE VOTRE MUSÉE

Le musée est à la recherche des anciens insignes du SPCUM (certains se souviennent sûrement de ces insignes dont les chiffres tombaient) ainsi que de vieux képis à pointes et leurs successeurs, ronds de couleur bleu foncé. Nous recherchons également le premier modèle de képi des policières de 1979.

D'ailleurs le musée est toujours à la recherche d'anciennes pièces d'uniformes, d'objets, photos ou de documents en relation avec le travail policier de l'ensemble des corps policiers ayant œuvrés sur l'île de Montréal. Si vous possédez de tels articles et désirez vous en défaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Jean-Marc De Nobile, responsable des communications

Avec la précieuse collaboration de Louise Côté, conservatrice

SAVIEZ-VOUS QUE...

En 1897, le chef Carpenter du Bureau des détectives du SPM dote son département de six bicycles pour la patrouille.

En 1902, le grade de sergent-détective est créé et le chef obtient du Comité de la police la division des détectives en deux classes.

1900 - 1903 LES UNIFORMES

Dans la période 1900 – 1903, la force de police de Montréal tend à se distinguer des autres corps ou organismes existant dans la ville par le port d'un uniforme distinct. À cette fin, elle ne craint pas de faire comparaître devant le Comité tout officier ou connétable étranger à la force portant un uniforme identique à celui de Montréal ou qui donne un titre pouvant prêter à confusion.

1909 - 1917 NOUVEAUX POSTES DE POLICE

De 1909 à 1919, soit pendant une courte période de huit ans, le Département de police fait l'acquisition de 14 nouveaux postes. De 19 unités en 1909, le nombre de postes de police passe à 26 unités en 1910 et à 33 de 1911 à 1918. Cet accroissement considérable est en grande partie causé par les nombreuses annexions de la Cité. Les effectifs de ces postes ne sont toutefois pas nombreux. En 1914, les effectifs ont légèrement augmenté, leur moyenne étant, pour les dix postes créés depuis le 30 décembre 1909, de 20 hommes par poste. En 1918, la moyenne des effectifs rattachés aux 15 postes est de seulement 14 hommes par poste.

Au cours de l'année 1910 seulement, la Cité fait l'annexion de dix villes et villages. Ces diverses annexions entraînent une augmentation de la population de 20 000 habitants et posent des problèmes quant aux ressources matérielles, à la répartition du personnel policier et à l'intégration des forces policières de ces municipalités. Les effectifs policiers demeurent toujours insuffisants pour répondre aux besoins nouveaux et plus intenses.

1910 - 1918 EXIGENCES DU SERVICE

À son entrée, le constable est entraîné aux exercices militaires, à la gymnastique, au jiu-jitsu, au tir au revolver et assiste à des lectures sur le *Manuel de police*. Sur la recommandation favorable du capitaine instructeur, le surintendant lui permet alors de revêtir son premier uniforme. Au début des années 1910, un cours de sauvetage sera inscrit au programme de formation des aspirants constables.

1921 CHANGEMENTS AU BUREAU DE LA SÛRETÉ

En 1921, le directeur Gaudet apporte certains changements au Bureau de la sûreté. En vue de mieux coordonner et superviser le travail, une recommandation avait été faite en ce sens par le Bureau de recherche municipal de New York. M. Gaudet divise les détectives en groupe de 10 à 12 hommes et **il forme des équipes spéciales pour les meurtres, les vols à main armée et les autres délits d'importance**. De plus, la coordination du travail d'enquête effectué dans les districts par les constables spéciaux est confiée à la sûreté.

En avril 1921, en accord avec le directeur Gaudet et la commission administrative, le chef Bélanger **établit des relèves de huit heures au lieu de six heures. Après sept mois d'essai, le chef revient au système de six heures**, celui-ci permettant, selon lui, de distribuer un plus grand nombre d'hommes en devoir.

1948 L'ESCOUADE DE LA MORALITÉ JUVÉNILE DEVIENT LE BUREAU PRÉVENTIF

L'Escouade de la moralité juvénile deviendra le Bureau préventif en 1948, et ce, afin de mieux répondre aux nouveaux besoins que pose la délinquance juvénile. Ne comprenant que cinq policiers en 1941, son effectif connaît une expansion considérable dans la période après-guerre, pour se stabiliser finalement autour de 80 personnes en 1952. À l'exception de son officier en charge, tout le personnel policier relève de la gendarmerie. En 1950, on y nommera deux policières au grade de sergent.

1952 RÉORGANISATION DE LA *REVUE DES AGENTS DE POLICE*

Le 16 janvier 1952, le président de la Fraternité des policiers de Montréal, M. Jean-Paul Lapointe, réorganise la revue (l'ancêtre de *La Flûte*) sur une base solide. En deux mois, avec l'aide du lieutenant Soucy, il la remet sur une base d'affaires. De ce fait et grâce aux économies réalisées, la revue rapporte de meilleurs bénéfices à la Fraternité.

1952 TRANSFERT DE PERSONNEL AU SERVICE DE SANTÉ

Le 1er mai 1952, une mesure est adoptée pour libérer le Service de police de Montréal de certaines responsabilités qui peuvent être remplies par d'autres services municipaux. Le personnel médical est donc transféré au Bureau de la Santé.

1954 RÉORGANISATION DU FONDS DE PENSION À L'ABR

En 1954, le fonds est réorganisé suivant le plan directeur original.

Les bénéfices de cette organisation impérieuse ne tardent pas à se faire sentir : en 1957, l'actif passe à 9 000 000 $ et les excédents annuels dépassent le million de dollars.

Le plan d'acquisition d'immeubles permet à plus de 250 membres de devenir propriétaires et le président espère que d'ici cinq ans, plus de mille policiers auront bénéficié de cet avantage.

1954 CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION POUR LE FUTUR CENTRE SOCIAL

Les bases de la campagne de souscription pour le futur centre social sont jetées. **Le président Lapointe offre à l'Athlétique de collaborer avec la Fraternité et de s'occuper des loisirs des membres.**

Août 1954, la campagne de souscription rapporte 250 000 $ de la part du public sans compter la mise de fonds de la Fraternité.

La construction du centre social commence et neuf mois plus tard, soit le 1er juillet 1955, le centre social situé au 480 de la rue Gilford à Montréal, ouvre ses portes.

Un « éléphant blanc » clameront des adversaires tenaces. Mais le président Lapointe est aussi tenace et, onze mois plus tard, obtiendra du trésorier, monsieur Soucy, un bilan démontrant que le centre opère avec profit.

1954 - 1956 LES MOYENS DE TRANSPORT

Selon les rapports annuels du Service, les automobiles et les motos voient leur nombre diminuer sensiblement au cours des années 1954 à 1956, les premières passant de 275 à 248 unités et les secondes de 101 à 74 unités.

1954 - 1972 LES RESSOURCES FINANCIÈRES

De l'exercice financier 1954-55 à celui de 1970-71, le budget du Service de police passe de 9,6 millions à 49,7 millions de dollars alors que le total des dépenses municipales passe de 116 à 444,7 millions de dollars.

1955 CHANGEMENTS APPORTÉS PAR LE DIRECTEUR LEGGETT

Le 22 septembre 1955, la fonction d'inspecteur divisionnaire est remplacée par celle d'assistant-inspecteur-chef. Les trois assistants-inspecteurs-chefs promus deviennent responsables des activités des districts sur les trois relèves. Par contre, les 19 assistants-inspecteurs sont nommés au grade d'inspecteur (gendarmerie), dont 17 sont affectés dans les districts, deux à l'École de police et le dernier au quartier général. Il y a alors 21 districts.

- En octobre – novembre, retour aux quatre divisions Nord, Est, Centre, Ouest;
- création de la fonction d'inspecteur en charge de la moralité (29-09-1955);
- nouvelle appellation de la Division de la radio-patrouille qui devient celle des Communications et transport;
- transfert de l'Escouade antisubversive à la sûreté et diminution de l'importance de ses effectifs (22-09-1955);
- abolition de la fonction d'assistant-inspecteur (sûreté) (17-01-1956);
- abolition de l'Escouade du commerce (1956).

Les grands quotidiens rapportent également que le monopole que détiennent certaines escouades spécialisées est appelé à disparaître et que le capitaine de chaque poste deviendra responsable de la répression de la prostitution, du vol, du jeu et du pari dans son district respectif.

1955 LES 600 CADETS ET LE FONDS DE PENSION

À la suite de la réforme du fonds de pension de 1955, un conflit datant de 1941 est résolu. Les 600 cadets qui avaient perdu deux ans au fonds de pension peuvent les racheter. La pension est fixée à 2,5 % du total des salaires gagnés après 30 années de service avec minimum de 50 ans d'âge. Un autre succès de l'effort conjugué du président, de son exécutif et des membres.

Le 25 avril 1966, le SPM émettait la directive générale **66-GO-11** portant sur la Division des enquêtes centralisées afin de clarifier l'organisation et les fonctions des enquêtes centralisées et les fonctions des sections relevant de cette division.

La division relevait d'un assistant-inspecteur-chef du Département C (soit les Enquêtes) et comprenait alors les sections suivantes :

- enquêtes criminelles
- autos volées
- fraudes
- disparitions
- bric-à-brac

Le rôle de la division consistait à aider, au besoin, le personnel des districts; à prendre en main la conduite de certaines enquêtes dont la solution pouvait dépendre d'une certaine spécialisation et, dans les cas de juvéniles appréhendés en marge d'infractions de nature criminelle, de travailler de concert avec le personnel du ou des districts concernés, dans la résolution desdites infractions.

Le 27 avril 1965 le SPM émettait la directive spéciale **65-S-20** dont le sujet était les repas de détenus au quartier de détention du quartier général, dans les postes de district et en transit sous escorte. Il est intéressant de noter que la composition des repas était la même au quartier de détention que dans les postes, à savoir :

- déjeuner de 7 h 45 à 9 h (*dans les postes, après le rassemblement de 8 h et avant 9 h*)
- dîner de 12 h à 14 h
- souper de 18 h à 19 h 30

Les repas au quartier général étaient préparés par la cantine située dans l'édifice et pour les postes, on devait se rendre au restaurant le plus près.

Pour le déjeuner, les détenus avaient droit à **deux rôties et un breuvage**. Pour les **dîners et soupers**, on allouait jusqu'à **90 cents le repas**, selon le menu du restaurant; le tout consigné au reçu (F-419).

À noter que pour des raisons médicales, un détenu pouvait avoir droit à un repas spécial au quartier de détention si l'infirmière en devoir le prescrivait.

Le 27 juillet 1967, le SPM émettait la directive spéciale dont le sujet était la Section aide à la jeunesse / sous-section préventive.

De fait, cette directive spéciale annonçait la fin de la Section d'aide à la jeunesse centralisée dans sa structure où s'effectuait, jusque-là, principalement un travail d'enquête accompli par des agents en tenue de ville et la réaffectation d'une partie des effectifs dans les postes de police afin d'y accomplir un travail de prévention auprès des juvéniles, et ce, en uniforme.

Sources et références :
José Rico, p. 23.
Jean Turmel, *1909-1971* p. 56 à 263.
« Le Lieutenant J.P. Lapointe, dix ans de réalisations », *Revue des agents de police*, vol. 12, no 10, novembre 1957, p. 9 à 25.

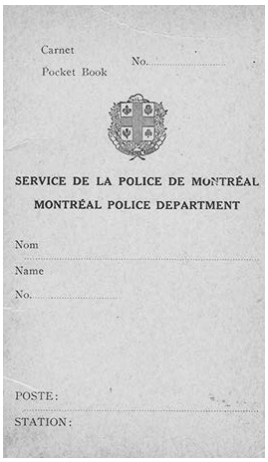
Carnet
Pocket Book
No.
SERVICE DE LA POLICE DE MONTRÉAL
MONTRÉAL POLICE DEPARTMENT
Nom
Name
No.
POSTE:
STATION:

COULEUR DES FORMULAIRES ENTRE 1972 ET 1974

Quoique la plupart des formulaires aient toujours été de couleur blanche, il y a eu des exceptions et en voici quelques-unes :

Formulaires jaunes :

- F-19 Message (*existe toujours*)
- F-83 Réclamation du temps supplémentaire
- F-311 Renseignements supplémentaires (*devient blanche en 1975 et porte le titre Enquête*)
- F-349 Rapport disciplinaire

Formulaires roses :

- F-23 Disparition
- F-273 Allocation vestimentaire

Formulaires verts :

- F-37 Note de service (*aujourd'hui F-410-10*)
- F-47 Rapport de délit (*c.-à-d. événement criminel*)
- F-467 Contrôle numérique des plaintes 1 à 999
- F-468 Contrôle numérique des incidents (*événement autre que criminel*) de couleur vert pâle

Formulaire bleu :

- F-157 Transport / premiers soins

Formulaire rouge :

- F-230 Enveloppe interdépartementale « Urgent »

Formulaire blanc et gris :

- F-43 Procès verbal de dénonciation (*Demande d'intenter des procédures*)

Il est à noter qu'un grand nombre de formulaires, qui étaient jusqu'en 1975 de format 8,5 x 11, sont passés au format 8,5 x 14 et ensuite de grandeur métrique.

CLIN D'ŒIL COMPARATIF SIMPLIFIÉ ENTRE 1989 ET 1999

	1989	**1999**
Population de l'île	1 752 482	1 810 000
Directeurs	Roland Bourget, Alain St-Germain	Michel Sarrazin
Districts ou PDQ	24 districts	49 postes de quartier
Effectifs	4 519 policiers 706 cols blancs et cols bleus	4 178 policiers 1 222 cols blancs et cols bleus (dont environ 550 brigadiers scolaires)
Nombre d'appels au 911	1 049 202	838 500 (114 000 couverts par patrouilleurs)
Crimes contre la personne	23 492	20 941
Crimes contre la propriété	126 780	92 681
Autres c.c.	41 199	36 506

Sources et références : *Rapports annuels SPCUM 1989 et 1999.*

POLICIÈRES AU SEIN DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Le 16 juillet 1918, au cours de la Première Guerre mondiale, les premières femmes à joindre le SPM à titre de policières étaient au nombre de quatre. Il s'agissait d'un projet pilote et, après l'armistice du 11 novembre 1918 et le retour des troupes, le projet prit fin. Elles furent remerciées de leurs services le 2 janvier 1919.

Il a fallu attendre jusqu'en 1947 avant que les autorités décident d'embaucher de façon permanente des femmes polices (*comme on les surnommait alors*). Leur fonction première était la délinquance juvénile et la prévention. L'année suivante, on embauche un deuxième contingent, ce qui porte leur nombre à 20.

Il y a 40 ans, en 1979, les autorités du SPCUM procédèrent finalement à l'embauche de policières ayant les mêmes tâches et responsabilités que leurs collègues masculins ainsi que les mêmes chances d'avancement, sans parler du salaire égal.

Au premier avril 2019, le SPVM comptait 1 416 policières à son effectif, tous grades confondus (agent de patrouille à directeur-adjoint) pour une proportion de 32 % de l'effectif total.

Sources et références : *Dossier de références sur les policières du SPM au Musée de la police de Montréal*, **Archives de la Ville de Montréal, Bureau du personnel SPVM.**

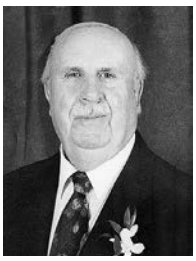

LE 7 OCTOBRE 1969 : JOURNÉE DE DÉBRAYAGE DES POLICIERS DE MONTRÉAL

Un 7 octobre au matin, il y a de ça 50 ans, les policiers syndiqués de Montréal décidaient de répondre au cri du cœur des dirigeants de la Fraternité des policiers de Montréal, alors présidé par M. Guy Marcil, et se retiraient au Centre Paul-Sauvé (angle Beaubien Est et Pie-IX) dans le quartier Rosemont, afin d'assister à une assemblée spéciale extraordinaire et de prendre connaissance de l'état des négociations concernant la convention collective avec la Ville de Montréal.

Il serait aussi question de la menace touchant la gestion et la capitalisation du régime de retraite.

Convention collective

Les négociations ont débuté en automne 1968 par des séances avec le comité de négociations de la Ville pour se poursuivre par des séances de conciliation. Celles-ci ne donnant aucun résultat et les représentants de la Ville se refusant toujours à faire une offre monétaire, le gouvernement provincial de l'époque (*l'Union nationale*) nomma le juge Gaston Rondeau afin de siéger à titre d'arbitre*.

*Les policiers du SPM étaient au 40e rang des policiers les mieux payés au Canada, et ce, même si Montréal était la métropole du Canada avec tout ce que cela peut apporter comme situations et problèmes. De plus, en arbitrage, la Ville semblait avoir gagné le *One man car*, ce à quoi les membres de la Fraternité s'objectaient avec véhémence.

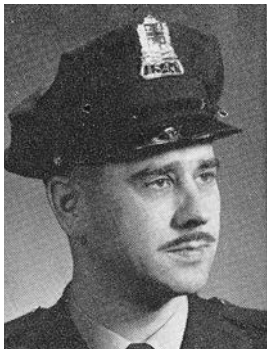

Fonds de retraite

D'autre part, dans les mémoires déposés à la commission Raymond (*créée pour étudier le financement des régimes de retraite des employés municipaux*), la Ville de Montréal préconisait sa nouvelle méthode de contribution pour le Fonds de retraite des policiers de Montréal, soit le *Pay as you go*. Le mémoire déposé par l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers de Montréal (l'ABRPM) préconisait toujours la méthode traditionnelle de contribution au fonds basée sur la « méthode de capitalisation contrôlée » gérée par les élus de l'ABR, présidé par M. Roger Lasnier.

Voilà donc les irritants qui poussèrent tous les policiers syndiqués du SPM, qu'ils soient en congé ou pas, et même les cadets, à assister à cette assemblée spéciale extraordinaire, le 7 octobre 1969.

Tout au long de celle-ci, on entendait les participants scander le cri de ralliement « **ON SORT PAS! – ON SORT PAS**! » après chaque appel lancé par les élus à reprendre leur quart de travail, à défaut de quoi, des sanctions seraient prises contre tout un chacun ainsi qu'auprès de la Fraternité et ses dirigeants.

C'est à la suite d'une conversation téléphonique qu'il a eue avec le premier ministre provincial, M. Jean-Jacques Bertrand, lui assurant qu'il était prêt à le rencontrer concernant les points en litige, une fois que les policiers seraient de retour au travail, que M. Marcil accepta de mettre fin au débrayage vers minuit. Après avoir informé les policiers présents au Centre Paul-Sauvé de la teneur de cette entente avec le premier ministre, il leur demanda de rentrer au travail.

Les policiers du quart de travail de nuit se rendirent immédiatement à leur poste respectif et des confrères « non en devoir » sont même retournés au travail afin de leur prêter main-forte pour reprendre le contrôle et rétablir l'ordre public à Montréal.

Le lendemain, M. Marcil rencontrait le premier ministre Bertrand en présence des ministres du Travail et de la Justice et de M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la Ville de Montréal.

Après avoir entendu les points épineux et les revendications de la Fraternité, le ministre du Travail demanda de lui faire parvenir par écrit les points en litige, le plus rapidement possible ainsi qu'à M. Saulnier, en lui assurant qu'il apporterait « sans délai » une solution des plus favorables aux problèmes des policiers de Montréal.

Le reste appartient à l'Histoire!

Sources et références :

Texte écrit par André Guillotte, vice-président de la Fraternité, *Revue des agents de police,* août 1969, p. 9.
Jean Turmel, *1909-1971.*
Jacques Rouillard et Henri Goulet, *Solidarité et Détermination / Histoire de la Fraternité des policiers et policières de la CUM*, 1999, p. 169 à 171.

SAVIEZ-VOUS QUE...

1926 HAUSSE DE LA POPULATION ET CIRCULATION

Entre 1921 et 1926, le personnel est passé d'un total de 1 920 à 1 114 (B.F.S., 1926). La population a atteint près de 800 000 habitants. Le nombre de véhicules automobiles s'accroît graduellement et engendre des problèmes de circulation. Déjà, en 1926, 79 personnes sont tuées et 1 341 blessées dans des accidents de circulation. L'année suivante, la police de Montréal crée un service de la circulation, prévoit des limites quant aux endroits et à la durée des stationnements, met en vigueur la formule de circulation à sens unique dans certaines rues et installe des panneaux de signalisation.

1928 MOYENS TECHNIQUES

Achat de six gilets pare-balles pour l'usage des détectives (865,20 $).

1928 SOUS LA DIRECTION DE M. HULBRIT LANGEVIN

Quelques changements majeurs sont apportés à l'organisation du Service :

- L'abolition de l'Escouade de la moralité;
- La répartition du territoire en cinq divisions, au lieu de quatre;
- Le rétablissement de l'école de police;
- Une plus grande importance donnée au Bureau de la circulation dont l'effectif est augmenté;
- L'intégration du Bureau des automobiles de la Sûreté;
- Le renforcement de l'Escouade de la police montée.

À la suite de l'abolition de l'Escouade de la moralité, la surveillance des maisons de jeu et de désordre est placée sous la responsabilité des capitaines de district et des inspecteurs de division. Les différentes plaintes étaient enregistrées sur un système de fiches et des rapports périodiques sur les causes devant la cour, réussies ou non, sont soumis à l'attention des autorités.

1928 LE SERVICE DE POLICE

À partir de 1928, le Département de police s'appellera le **Service de la police, et le chef de police portera dorénavant le nom de directeur**.

1928 - 1939 EFFECTIFS

Au cours de la période de 1928 - 1929, l'effectif policier varie entre 1 200 et 1 500 hommes en quatre phases. Ainsi, l'effectif du corps de police passe de 1 197 policiers au 31 décembre 1928 à 1 399 hommes deux ans plus tard.

Au 31 décembre 1930, les pressions exercées par le directeur Langevin ont porté fruits puisque la gendarmerie compte 17 officiers et 150 constables de plus qu'en 1928 et que quatre capitaines-détectives et 28 sergents-détectives se sont ajoutés au personnel du Bureau de la sûreté.

En 1931, le nombre des sergents-détectives sera porté à 93.

Quant au personnel civil, son effectif passe de 70 employés en 1928 à 135 en 1930.

1930 AUGMENTATION DU PERSONNEL DU BUREAU DE LA CIRCULATION

Les problèmes posés par la circulation obligent le directeur Langevin à augmenter le personnel du Bureau de la circulation. Promu inspecteur en 1930, l'ex-capitaine Bélanger dispose, en 1931, d'un effectif de 243 hommes, dont 12 officiers, un secrétaire et 11 commis complètent cette formation. Pour assurer l'observance des règlements de stationnement actuels et à venir, plusieurs étant en préparation, le nombre de motocyclettes est augmenté. De plus, l'effectif de la police montée est porté à 25 hommes. Déjà utilisée pour surveiller les parcs et les endroits éloignés, la police montée est devenue fort utile en matière de circulation. Elle ne comprenait que 6 hommes en 1928.

1931 SOUS LA DIRECTION DE Me FERNAND DUFRESNE

Au contraire de tous ses prédécesseurs, le recorder Dufresne ne possédait aucune expérience dans le domaine policier ou militaire avant sa nomination comme directeur de police. Il est nommé greffier à la Cour du recorder le 13 février 1926. Peu après la réorganisation de 1928, il est nommé avocat-conseil auprès du Service de police afin d'assister les policiers dans leurs causes.

Appelé à en prendre la direction, le 30 mars 1931, Me Fernand Dufresne désire donner une plus grande efficacité au Service de police. Au nombre des modifications qui seront apportées à l'organisation du Service :

- La nomination de deux assistants-directeurs (28 avril 1931);
- Quatre nouvelles escouades sont créées : l'Escouade des drogues et narcotiques en 1931, l'Escouade du commerce en 1932, l'Escouade des communistes et celle des loteries en 1934.

**Créée en 1932, l'Escouade du commerce tente de mettre en application les divers règlements régissant les établissements de commerce ainsi que la vente du charbon. Au nombre de ses activités les plus courantes sont la surveillance des heures de fermeture et le contrôle des pesées à charbon.*

1940 - 1954 LES MOYENS DE COMMUNICATION

Dès la fin de la guerre, la Direction s'interroge sur l'opportunité de moderniser les moyens de communication en introduisant un système de radio à deux ou trois fréquences. Les premières soumissions étant rejetées en 1947, le contrat ne sera finalement accordé que l'année suivante à la Compagnie Roger Majestic Ltd. Pour la somme de 40 334 $, ce contrat comprend notamment l'achat et l'installation d'un poste émetteur-récepteur central avec antenne principale sur le mont Royal et la fourniture de 50 unités de radio à deux voies. Entre 1950 et 1954, 77 autres unités seront commandées.

Automobiles avec radio-communication. Le Service de police en détient depuis 1932. (*La Presse*, 13 avril 1938)

1942 TROIS RELÈVES ET PLUS D'EFFECTIFS EN PATROUILLE

On revient, au mois de septembre 1942, au système des trois relèves. Cette répartition de la journée de travail permet notamment de placer plus d'effectifs en patrouille motorisée de nuit et au Bureau de la sûreté.

1944 L'ENQUÊTE CANNON

Au cours de l'année 1944, est rendu public le rapport de la Commission royale Cannon sur les activités de la Police provinciale et de la Police des liqueurs dans le district de Montréal. Le rapport consacre néanmoins une partie de son étude à la situation de la moralité à Montréal. On y reconnaît le bon travail effectué par la police municipale dans le domaine de la moralité, mais on conclut cependant au manque de collaboration entre la Police provinciale et la police de Montréal en matière de lutte conjointe contre les maisons de jeu et de désordre.

***Le juge Cannon recommandait, entre autres, que les membres de la Police provinciale aient une permanence et une sécurité d'emploi et qu'ils soient à l'abri de toute contrainte politique. Que le mandat de la police soit étendu partout au Québec, sauf dans les cités et les villes où il y avait déjà un service de police organisé.**

CLIN D'ŒIL À 1972 ET LA MISE EN CHANTIER DU SERVICE DE POLICE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL.

Le territoire se compose de 29 municipalités comptant une population totale de 1 972 300 personnes desservies par 25 services de police dont celui de Montréal (*celui-ci comptant le plus d'effectifs*) et travaillant à partir de 39 postes de police (fin 1972).

Le parc automobile comptait 1 035 véhicules et il y avait 179 secteurs de patrouille.

Au 1er janvier 1972, le personnel policier global était au nombre de 5 134.

Outre les brigadiers scolaires, il y avait 547 employés civils à temps plein.

Les voici présentés par grade :

Directeur	1
Directeur de secteur	1
Directeur adjoint	2
Assistant-directeur	1
Inspecteur en chef	7
Assistant-inspecteur en chef	12
Inspecteur	48
Cadres intermédiaires	
Judiciaire	
Capitaine-détective	28
Lieutenant-détective	81
Sergent-détective	620
Gendarmerie	
Capitaine	59
Lieutenant	199
Sergent	484
Sergente	1
Agents	
Constable (agent)	3 578
Policière	12
Total du personnel policier	**5 134**
Employé civil	547
Préposé aux traverses d'écoliers	512
GRAND TOTAL	**6 193**

Effectifs par secteur :

Anjou	39
Beaconsfield et Baie-D'Urfé	24
Côte St-Luc	34
Dollard-Des Ormeaux, Roxboro	32
Dorval	44
Hamstead	27
Lachine	62
LaSalle	80
Montréal	4 141
Montréal- Nord	112
Montréal-Est	26
Montréal-Ouest	20
Mont-Royal	56
Outremont	48
Pierrefonds, Ste-Geneviève, L'Île-Bizard	41
Pointe-aux-Trembles	40
Pointe-Claire et Kirkland	44
Senneville	6
Sainte-Anne-de-Bellevue	11
Saint-Laurent	114
Saint-Léonard	59
Saint-Pierre	15
Verdun	101
Westmount	71
TOTAL CUM	**5 247**

VILLE DE MONTRÉAL-NORD

Paroisse Sainte-Colette à Montréal-Nord. Funérailles civiques de 4 pompiers, année 1968. Haie d'honneur policiers et pompiers de partout. Fanfare des pompiers de Montréal.

VILLE D'ANJOU

VILLE DE LASALLE

VILLE DE LACHINE

VILLE DE BEACONSFIELD

La moyenne d'âge des effectifs policiers était **de 32,9 ans** et celle des agents de 30,5 ans avec une moyenne **d'ancienneté de 8,9 années**.

*Le salaire d'un constable de première classe était de 11 665 $ tandis que celui d'une recrue était de 9 735 $.

Celui d'une policière de 1re classe était de 11 465 $.

Pour sa part, le directeur était payé 30 000 $ par année.

Le parc automobile regroupait 1 018 véhicules, soit :

- 298 autos-radios
- 52 ambulances
- 25 camionnettes
- 13 fourgons cellulaires
- 184 motos
- 446 judiciaires (non lettrées)

*Les autos-patrouilles de Montréal avaient répondu à 607 581 appels comparativement à 597 933 en 1971.

Quelques statistiques de nature criminelle :

	1970	1971	1972
Meurtres	32	47	88
Tentatives de meurtre	61	70	76
Viols	78	70	114
Autres infractions sexuelles	854	735	655
Voies de fait	4 546	4 397	4 516
Vols qualifiés	3 333	2 514	2 363
Vols de véhicules	7 393	5 752	6 074
Introductions par effraction	18 941	16 235	17 172
Fraudes	2 344	3 154	2 377
Prostitution	474	437	379
Crimes majeurs	42 789	36 601	38 233
Infractions criminelles	77 491	68 622	70 789

Accidents de la circulation sur l'ensemble du territoire de la CUM en 1972 :

- 212 accidents mortels
- 8 872 accidents avec blessés
- 34 114 pour dommages de 100 $

Sources et références :

Michel Sarrazin, *Les fonctions, le rôle et l'efficacité de la police*, p. 75.
Jean Turmel, *1909–1971*, p. 124 à 179.
Pierre de Champlain, p. 17.
Jean Turmel, Pierre de Champlain, Michel Sarrazin, ainsi que les notes universitaires de Sylvain Bissonnette, vice-président du Musée.
Rapport du Service de police de la CUM intitulé *Données statistiques 1972*.

NOUVELLES DE VOTRE MUSÉE

Nous vous invitons à venir voir les nouveaux montages dans les présentoirs remplis d'artéfacts racontant notre passé collectif, lors de votre passage au quartier général.

Le Musée est toujours à la recherche de bénévoles qui auraient quelques heures à donner par semaine ou à l'occasion, afin d'assister les personnes en place et ainsi d'assurer la relève des bénévoles, dont plusieurs sont là depuis 25 ans. Comme on disait dans le temps : ***c'est pour une bonne cause!***

Nous aimerions remercier tous nos partenaires pour leur soutien sans faille au fil des ans :

- L'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal;
- La Caisse Desjardins des policiers et policières;
- La Fraternité des policiers et policières de Montréal;
- Le Service de police de la Ville de Montréal.

Ainsi que :

- L'Association des policiers et policières retraités de Montréal;
- L'Association professionnelle des officiers de direction du SPVM;
- La Coopérative des policiers et policières de Montréal.

Finalement, si vous avez des pièces, objets, photos ou documents dont vous voulez vous défaire, en relation avec l'histoire du Service, contactez-nous.

Il en va de même si vous désirez venir faire la visite du Musée, prenez rendez-vous par courriel ou par téléphone au :

Courriel : **musee.police@spvm.qc.ca** | Téléphone : **514 280-2043**

Conception et textes
Jean-Marc De Nobile, responsable des communications
Avec la précieuse collaboration de **Louise Côté**, conservatrice

| Depuis 1949 |
514-527-8251
CLUB COOP P.P.M.
Coopérative de consommation des policiers et policières de Montréal
belairdirect.
Nos offres vedettes
AUTOMOBILE
DÉCORATION HABITATION
HÉBERGEMENT RESTAURATION
LOISIRS - SPORTS VOYAGES
PRODUITS SERVICES
SERVICES PROFESSIONNELS
Dr Tint
Samuel Leclerc
LA CAGE
Billetterie SPEC
URGENCE
514 858-6444
Devenez membre
Devenez une entreprise affiliée
Concours
SAIL
ROGERS 15:40 81 %
www.clubcoopmontreal.com
Coopérative de consommation des policiers et policières de Montréal
Nos offres vedettes
belairdirect.
CLUB COOP P.P.M.
Coopérative de consommation des policiers et policières de Montréal
www.clubcoopmontreal.com

SYMPHONIE VOCALE DE LA FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

Connaissez-vous bien la Symphonie vocale? Ce groupe de choristes constitue une fierté pour les associations policières à Montréal et même au Québec. Des hommes et des femmes qui véhiculent le bonheur, la sérénité et l'amour à travers leur chant choral. C'est une chorale unique en Amérique du Nord formée de 45 policiers et policières actifs et retraités. L'ensemble se déplace pour les funérailles de policiers et policières sur demande de la famille endeuillée; performe dans certaines cérémonies comme à Nicolet, à la messe du Souvenir, dans les premières communions et confirmations d'enfants de policiers et policières et donne plusieurs concerts dans des résidences et des CHSLD. De plus, la Symphonie vocale est sollicitée par d'autres corps de police lors de funérailles officielles. Bien campée au siège social de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, la chorale pratique tous les lundis soir, de septembre à mai. Elle peut être jointe par téléphone au **514 258-0475** et par courriel à **symphonie@fppm.qc.ca**.

Cérémonie commémorative à Nicolet

La 64e saison a débuté en septembre sur des chapeaux de roue. En effet, dans le cadre de la Journée des aînés, nous avons eu l'honneur et le privilège d'offrir un spectacle au sein de trois secteurs différents, soit le PDQ 23 avec l'agente Nathalie Legros, le PDQ 7 avec l'agente Judy Yankowski et le PDQ 26 avec l'agente Nadine Corbeil. Chaque prestation fut couronnée de succès et de bonheur.

Au début de novembre, nous avons compilé trois nouveaux CD de Noël sur lesquels on retrouve des pièces plus classiques du temps des fêtes et des chansons plus modernes. Par la suite, notre tournée s'est continuée dans diverses résidences avec deux arrêts aux églises Sainte-Maria-Goretti de Pointe-aux-Trembles et Sainte-Bernadette à Montréal. Notre périple automnal se sera terminé à la Fraternité des policiers et policières de Montréal pour la messe de minuit, le 24 décembre dernier.

Yvan Côté
Président SVFPPM

L'ASSOCIATION DES POLICIERS ET POLICIÈRES RETRAITÉS DE MONTRÉAL

L'APPR, BIEN PLUS QU'UN CLUB SOCIAL!

Évidemment, lorsqu'on travaille comme policier ou policière, les liens sociaux que l'on tisse avec nos confrères et consœurs se vivent au quotidien. Cet espace de travail nous apporte de nombreuses interactions chaque jour, ce qui en fait un milieu de vie stimulant et sécurisant. Mais, à la retraite, où peut-on retrouver toutes ces interactions et cette fraternité qu'avant nous recevions en abondance?

Vous savez, depuis maintenant trois ans retraitée du SPVM, j'ai le plaisir de côtoyer des policiers et des policières retraités. Eh bien, je n'ai encore jamais entendu dire qu'ils s'ennuyaient de leur employeur! Par contre, ce que j'entends, pour certains, c'est cette absence d'ambiance de taquinerie et de confrérie policière qui peut devenir lourde au cours des ans.

Le remède, c'est ce que l'APPR propose à ses policiers et policières actifs et retraités et qui est au cœur de sa mission : se regrouper pour ne pas perdre ses amis et son appartenance! Pour ce faire, l'APPR crée un lieu convivial où se retrouver et fraterniser ensemble par le biais d'activités sociales (méchoui, cabane à sucre, souper de homard, bal annuel, soirées des fêtes, 5 à 7, etc.) et y ajoute des activités culturelles (théâtre, spectacles au Casino, voyages, etc.) et sportives (golf, hockey, quilles et pétanque). Il en est de même pour nos confrères et consœurs de la SQ qui peuvent compter sur leur association de policiers retraités (APRSQ).

Donc, confrères et consœurs, je vous invite à consulter notre site Internet au **www.apprm.qc.ca** et à appeler notre secrétaire au bureau de l'APPR, soit au **514 527-7000**. Et, surtout, venez vous amuser avec nous! Vous y retrouverez vos amis et tous vos bons souvenirs!

Dominique Boucher
Présidente APPRM

Toujours avec vous! L'APPR vous propose pour l'année 2020 une foule d'activités stimulantes et variées :

- **Ligue de quilles (Montréal)**
- **Ligue de hockey**
- **Séjour à Québec (1 nuit)**
- **Théâtre d'été (2) (Rive-Sud et Rive-Nord)**
- **Partie de cartes annuelle**
- **43e Tournoi de golf**
- **Cabane à sucre (Constantin) Saint-Eustache**
- **Sorties Casino de Montréal (buffet-spectacle)**
- **Golf les lundis et mercredis (Mirabel)**
- **Pétanque (Parc Pierre-Bédard, Montréal)**
- **Soirée Homard (Lalande) Saint-Eustache**
- **Méchoui (Constantin) Saint-Eustache**
- **Bal annuel (Montréal)**
- **Souper reconnaissance**
- **Messe du Souvenir**
- **Soirée des fêtes (Montréal)**
- **Messe de Noël**

D'autres activités peuvent être ajoutées en cours d'année, visitez notre site Internet!

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES POLICIERS ET POLICIÈRES RETRAITÉS DE MONTRÉAL

Dominique Boucher
Présidente

Pierre-Paul Lirette
Vice-président

Denis Monet
Secrétaire

Gaétan Charette
Trésorier

Jean-Pierre Claude
Adjoint au trésorier

Ronald Ladouceur
Adjoint au secrétaire

Alain Boyer
Directeur aux relations extérieures

Jean Riopel
Directeur de soutien

Louise Brûlé
Directrice représentant les conjoints survivants

Joël Savard
Directeur représentant les membres honoraires

Caisse Desjardins des policiers et policières

L'institution financière par excellence des policiers et policières!

514.847.1004 | 1.877.847.1004

caisse-police.com

facebook.com/caissepolice

Desjardins

Appareils électroniques portatifs

Au volant, il est interdit d'utiliser un cellulaire ou tout autre appareil électronique portatif servant à transmettre ou à recevoir des informations, sauf s'il est utilisé avec un dispositif mains libres ou si son utilisation respecte les conditions énumérées dans ce texte.

Les appareils visés sont, entre autres :

- les téléphones cellulaires;
- les appareils qui affichent les courriels et permettent de naviguer sur Internet, par exemple les tablettes;
- les appareils de type iPod.

Le dispositif mains libres, c'est quoi?

Un dispositif qui permet de faire fonctionner un appareil, par exemple un cellulaire, au moyen de commandes vocales.

ATTENTION!

Le seul fait d'avoir un appareil en main en conduisant ou de le tenir d'une autre façon est illégal, que ce soit pour :

- faire un appel ou en recevoir un;
- lire ou envoyer un texto;
- consulter son agenda;
- regarder l'heure;
- vérifier son fil d'actualité sur Facebook;
- sélectionner une liste d'écoute;
- naviguer sur le Web.

La liste d'écoute

Il est interdit de manipuler un appareil électronique portatif pour choisir une liste d'écoute, même s'il est installé sur un support fixe. Le conducteur doit utiliser la commande vocale ou s'arrêter dans un endroit sécuritaire, où il est permis de s'arrêter, pour manipuler l'appareil.

Consultation des écrans

Au volant, un conducteur peut consulter de l'information sur l'écran d'un appareil portatif (une tablette, un iPod, un téléphone) ou sur l'écran intégré au véhicule seulement si cette information est utile à la conduite, par exemple si elle concerne :

- la pression des pneus;
- la consommation de carburant;
- le passage en mode électrique/essence;
- l'activation de divers systèmes, par exemple, la traction par quatre roues motrices, l'antipatinage, l'aide au stationnement;
- les conditions routières, comme les obstacles et l'état de la chaussée;
- les conditions météorologiques, comme la visibilité et la température;
- l'itinéraire (GPS).

De plus, avant d'utiliser un appareil portatif, le conducteur doit s'assurer que les conditions suivantes sont respectées :

- L'appareil doit être installé sur un support fixe qui le maintient solidement dans le véhicule. Il est interdit de consulter un appareil déposé simplement dans le porte-gobelet ou sur le siège du passager;
- L'appareil doit avoir des touches de contrôle simples à utiliser, facilement repérables et accessibles;
- L'appareil doit être placé à un endroit où il est facile de le consulter;
- L'appareil ne doit pas :
  - nuire à la visibilité du conducteur ni aux manœuvres de conduite,
  - masquer l'affichage des instruments intégrés au tableau de bord, comme l'indicateur de vitesse,
  - empêcher le fonctionnement d'un équipement ou en réduire l'efficacité, par exemple nuire au déploiement des sacs gonflables ou au dégivrage des vitres en hiver.

Sanctions

- Amende de 300 $ à 600 $; 600 $ pour une récidive à l'intérieur d'une période de 2 ans
- Suspension immédiate du permis de conduire en cas de récidive (à l'intérieur d'une période de 2 ans)
  - 1re récidive : 3 jours
  - 2e récidive : 7 jours
  - 3e récidive ou plus : 30 jours
- 5 points d'inaptitude

Société de l'assurance automobile
Québec

Pour en savoir plus :
saaq.gouv.qc.ca/distraction

C-6527(18-09)

ATTACHEZ VOTRE CEINTURE, À L'ARRIÈRE COMME À L'AVANT.

De 2013 à 2017, chaque année, en moyenne :

- **54 personnes décédées dans un accident ne portaient pas leur ceinture de sécurité;**
- **140 personnes ont subi des blessures graves, dans les mêmes conditions.**

Que l'on soit conducteur ou passager, à l'avant ou à l'arrière, s'attacher correctement dans un véhicule, c'est obligatoire. Si vous ne vous attachez pas, vous vous exposez à :

- une amende de 200 $ à 300 $;
- 3 points d'inaptitude.

Si un passager ne s'attache pas, qui recevra le constat d'infraction?

- Si le passager a moins de 16 ans, c'est le conducteur qui recevra l'amende et les points d'inaptitude.
- Si le passager a 16 ans ou plus, c'est lui qui recevra l'amende et les points d'inaptitude. Ceux-ci seront inscrits à son dossier, même s'il n'a pas encore de permis de conduire.

Comment ajuster la ceinture?

- La ceinture diagonale (le baudrier) doit toujours reposer sur votre clavicule et non sur votre cou.
- La ceinture sous-abdominale doit toujours reposer sur les os de votre bassin et non sur votre ventre.
- La ceinture doit être bien tendue.

En taxi

Passagers

Lorsqu'on prend le taxi, on doit s'attacher aussi, à l'arrière comme à l'avant du véhicule.

Chauffeurs de taxi

Dans l'exercice de leurs fonctions, les chauffeurs de taxi sont exemptés du port de la ceinture lorsqu'ils circulent sur la majorité des chemins publics, y compris dans les limites des villes et des villages.

Par contre, ils sont obligés de boucler leur ceinture dès qu'ils circulent sur une voie publique numérotée, comme une autoroute ou une route nationale.

Vous êtes enceinte?

Les études démontrent que le **port de la ceinture de sécurité** chez la femme enceinte permet de réduire de façon importante le nombre et la gravité des blessures, pour elle et le fœtus, en cas de collision.

Pour en savoir plus :
saaq.gouv.qc.ca/ceinture

Québec

Société de l'assurance automobile
Québec

Avec vous,
au cœur de votre sécurité

101381 C 6585 (19-03)

Le seul et unique service de télégramme!

Télégramme
PLUS

Le télégramme réinventé pour être présent quand c'est le temps!

Immobilier | Affaires | Condoléances | Félicitations | Anniversaire | Hospitalisation | Naissance

Mettez notre expertise à votre service

www.telegrammes.com

Téléphone : 1 88 TELEGRAM ou 1 888 353-4726

Télécopieur : 1 800 363-7087 | Courriel : info@telegrammes.com